Avec le soutien de :

Le GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France est cofinancé par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales.

COMITÉ D'AUDITION ET DE PROGRAMMATION LEADER

Compte-rendu de la réunion du 20 mars 2019

<u>Étaient présents</u> :

	Collège public	***Collège privé***
Membres votants : *6 publics* *6 privés*	DESHAYES François DUMOULIN François FLAMANT Bernard GORSE-CAILLOU Isabelle MENERAT Patrice SARAGOSA Sylvain	ANGLEROT Gilles BAUBE Dominique BLANCHARD Pierre CHERON Yves D'ARRENTIERES Delphine ENJOLRAS Philippe
Membres non votants :		LECLERCQ Serge MACHARD Christophe TAUZIEDE Christian

<u>Assistaient également</u> :

BRIDOUX François-Xavier	Chargé de mission Patrimoine historique et culturel au PNR
KLINGELSCHMIDT Florian	Animateur LEADER
LAOUEDJ Aïcha	Conseil départemental de l'Oise

<u>Excusés</u> :

ALLARD Marie (Région Hauts-de-France), BONAMY François (Conseil départemental de l'Oise), DELEMOTTE Jacques, DEZOBRY Patrick, DRAY Daniel, GILLOT André, OCANA Annie, ORAIN Jean-Louis, VERMEULEN Bruno

- M. LECLERCQ, Vice-président du Groupe d'Action Locale (GAL), introduit la réunion. Il excuse M. GILLOT, Président du GAL, qui exceptionnellement ne peut être présent ce soir. Il souhaite la bienvenue à M. MACHARD, élu à la CCI du Val d'Oise, qui, en l'absence de projet sur le Val d'Oise jusqu'à présent, assiste pour la première fois au Comité. Le Comité accueille également deux invités : M. BRIDOUX, chargé de mission Patrimoine historique et culturel au PNR, et Mme LAOUEDJ, chargée de mission Europe au Conseil départemental de l'Oise. M. LECLERCQ explique que l'ordre du jour de la réunion comprend l'audition de deux nouveaux porteurs de projets, ainsi que la programmation de deux dossiers déjà auditionnés. Il propose, avant de commencer la première audition, de procéder à un tour de présentation.

1 – Avis préalable sur un projet *(voir fiche de présentation en annexe II)*

Intitulé du projet :	Ouverture d'un commerce de proximité « Epi'7 tout, ainsi soi… fée »
Porteurs de projet :	- Commune de Mareil-en-France - Mme Valérie MOLARD (SAS en cours de création)
Localisation :	Mareil-en-France
Fiche-action :	4. Conforter une offre de services de proximité en milieu rural

- M. LECLERCQ accueille Mme Chantal ROMAND, maire de Mareil-en-France, et Mme Valérie MOLARD, fondatrice de la future société « Epi'7 tout, ainsi soi… fée ». Il leur rappelle que la durée de l'audition est de 25 minutes, réparties équitablement entre présentation et échanges avec la salle. M. KLINGELSCHMIDT précise que la mairie et Mme MOLARD ont déposé deux demandes d'aide distinctes pour ce projet, mais que, par souci de cohérence et de simplicité, ces deux dossiers font l'objet d'une seule présentation au Comité d'audition.

- **Présentation du projet par Mme ROMAND et Mme MOLARD** *(voir diaporama en annexe III)*

Plan de financement prévisionnel pour la demande d'aide de la mairie :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Travaux de rénovation du local	25 000 €	*- Subventions publiques :*	
		CC Carnelle – Pays de France (14 %)	3 500 €
		LEADER (56 %)	**14 000 €**
		- Autofinancement (30 %)	7 500 €
TOTAL ELIGIBLE :	**25 000 €**	**TOTAL :**	**25 000 €**

Plan de financement prévisionnel pour la demande d'aide de la SAS :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Enseigne	800 €	*- Subventions publiques :*	
Agencement du local	2 000 €	Région Île-de-France (30 %)	5 940 €
Installations techniques, matériel	12 000 €	**LEADER (20 %)**	**3 960 €**
Matériel de bureau, informatique	1 000 €	*- Fonds privés (50%) :*	
Mobilier épicerie, salle, vaisselle	4 000 €	Financement participatif	3 000 €
		Autofinancement	6 900 €
TOTAL ELIGIBLE :	**19 800 €**	**TOTAL :**	**19 800 €**

- **Questions-réponses :**

  - M. FLAMANT demande comment Mme MOLARD va pouvoir assurer les horaires d'ouverture tout en conservant son emploi actuel, et si l'embauche d'un salarié est prévue. Mme MOLARD répond que son mari, qui travaille de nuit, l'aidera bénévolement à tenir l'épicerie. A la demande de M. DESHAYES, elle précise que celle-ci sera ouverte tous les jours (sauf dimanche) au moins de 18h à 20h, et plus largement certains jours (mercredis, samedis). Les horaires exacts ne sont pas encore fixés.

  - Mme D'ARRENTIERES demande si la cuisine est incluse dans les 60 m². Mme MOLARD répond par l'affirmative et précise qu'elle a déjà effectué les formations obligatoires « permis d'exploitation » et « HACCP » (hygiène alimentaire) et qu'elle prépare actuellement un CAP Pâtisserie.

  - M. DUMOULIN souhaite connaître le nombre d'habitants de Mareil-en-France et note que le soutien de la population est indispensable à la réussite d'un tel projet. Mme MOLARD répond que la commune compte 700 habitants et que les communes voisines sont également ciblées. Elle prévoit de proposer un maximum de services pour répondre aux besoins exprimés par les habitants, tels que le portage à domicile pour les personnes âgées ou la préparation de commandes pour les actifs.

  - A la question de M. BLANCHARD, Mme MOLARD répond qu'elle ne souhaite pas souscrire de crédit pour ce projet afin de limiter les charges pesant sur l'entreprise.

  - M. DUMOULIN s'interroge sur les canaux d'approvisionnement en circuit court envisagés. Mme MOLARD explique qu'elle a connaissance de plusieurs producteurs des environs susceptibles d'être intéressés (fruits et légumes, miel, fromages de chèvre…), mais qu'elle n'a pas encore pris contact avec eux. Les autres produits seront achetés auprès de grossistes.

  - M. MACHARD demande si une boutique en ligne est envisagée. Mme MOLARD répond qu'elle le souhaite. M. KLINGELSCHMIDT précise avoir reçu un e-mail du directeur de la CCI du Val d'Oise proposant son soutien au projet sous la forme d'une expertise et d'un accompagnement gratuits en matière de digitalisation. Mme MOLARD remercie la CCI pour cette offre qu'elle accepte volontiers.

  - Mme D'ARRENTIERES souhaite savoir si Mme MOLARD a intégré la dimension environnementale dans la construction de son projet. Celle-ci répond qu'elle a la volonté de minimiser les emballages et de proposer des contenants réutilisables. Une partie vente en vrac est prévue. L'activité de restauration devrait aussi permettre de réduire le gaspillage en utilisant les invendus. Les déchets organiques seront compostés.

  Mme ROMAND et Mme MOLARD remercient les membres du Comité pour leur écoute et leurs observations et quittent la salle.

- **Discussion sur le projet**

  M. DESHAYES se demande si les coûts présentés incluent la mise en accessibilité du local et la prise en compte des normes d'hygiène et de sécurité pour la cuisine. M. KLINGELSCHMIDT explique que la mise en accessibilité est particulièrement difficile, car l'entrée du local est très étroite et comprend de nombreuses marches (la rue étant en pente). La mairie souhaite donc demander une dispense car le coût des travaux nécessaires serait très élevé. De plus, le projet prévoir la possibilité du portage à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer. Néanmoins, le Comité estime qu'il est dommage de renoncer à l'accessibilité du local et que la mairie devrait garder cet objectif, même s'il n'est pas réalisable immédiatement. M. KLINGELSCHMIDT ajoute qu'il n'a pas d'informations sur le respect des normes d'hygiène et de sécurité.

- **Évaluation du projet** *(voir grille de sélection en annexe V)*

  M. KLINGELSCHMIDT résume les observations émanant du comité technique, consulté par voie de consultation écrite *(voir diapo 6)*. Le Comité procède ensuite au remplissage de la grille de sélection. En complément de la notation, le Comité fait les observations suivantes *(les numéros renvoient aux critères)* :

  - **Critères généraux :**

  - 1 : Le projet répond complètement aux objectifs de la fiche-action 4.

  - 2 : Le projet répond clairement à une demande des habitants ; il produira des retombées indirectes pour le territoire via les produits achetés aux producteurs locaux. On peut estimer que le projet crée un demi-emploi. Le coût est très raisonnable.

  - 3 : Des mesures sont prévues pour réduire l'impact environnemental du commerce (produits en circuit court, vente en vrac, emballages réutilisables ou compostables…)

  - 4 : Aucun autre commerce de ce type, implanté dans une petite commune, n'a été détecté sur le territoire du PNR. Les services proposés sont particulièrement larges et innovants (boutique en ligne, programme d'activités et animations variées, partenariats avec des associations locales…)

  - 5 : La localisation est idéale (centre du village, pas de concurrence dans la commune ni dans les communes voisines). Le rayonnement restera à l'échelle de quelques communes.

  - 6 : Le projet repose sur un partenariat entre la mairie et Mme MOLARD. Les besoins des différents profils de clients (personnes âgés, actifs, touristes…) sont bien pris en compte.

  - 7 : Les partenaires consultés dans le cadre du Comité technique ont un avis très favorable tant sur la qualité technique que sur la viabilité économique du projet. Le business plan fourni *(annexe IV)*, élaboré avec l'appui d'Initiactive 95, est complet et détaillé.

  - **Critères spécifiques à la fiche-action 4 :**

  - A : Les services proposés sont multiples.

  - B : La vente de produits locaux est prévue.

  - C : L'obtention du label « qualité commerce » est notée comme un objectif à long terme.

  Mme LAOUEDJ fait observer que le projet pourrait peut-être se rapprocher du réseau MONALISA (mobilisation nationale contre l'isolement des âgés).

  - D : Un site internet et des pages sur plusieurs réseaux sociaux sont prévues. Une boutique en ligne pourra être mise en place avec l'appui de la CCI.

- E : Le projet prévoit des services adaptés aux touristes (petite restauration), cependant le commerce ne sera pas ouvert le dimanche, jour privilégié par les randonneurs.

- Bonus : le projet ne prévoit pas de toucher à la façade du bâtiment ; il n'y a pas de devanture à proprement parler.

- **Note finale et observations générales :**

Le projet obtient une note de 22,5/26, à laquelle s'ajoutent 2 points bonus (porteur privé), soit une note finale de **24,5/26**.

Avec ce score, le projet obtient un **avis préalable favorable**. Par ailleurs, le Comité recommande :

- d'étudier les moyens techniques possibles pour rendre le local accessible aux personnes handicapées et d'envisager des travaux dans ce sens dans le futur ;

- de veiller au respect des normes d'hygiène et de sécurité dans les aménagements projetés, notamment pour ce qui concerne la partie cuisine ;

- de réfléchir à la possibilité d'intégrer un réseau dédié au maintien du lien social (voir par exemple la démarche MONALISA).

2 – Avis préalable sur un projet *(voir fiche de présentation en annexe VI)*

Intitulé du projet :	Création d'un parcours innovant avec réalité virtuelle à Chantilly
Porteur de projet :	Association Office de Tourisme de Chantilly
Localisation :	Chantilly
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

- M. LECLERCQ accueille Mme Marie LEMAIRE, responsable de l'office du tourisme de Chantilly. Il lui rappelle que la durée de l'audition est de 25 minutes, réparties équitablement entre présentation et échanges avec la salle.

- **Présentation du projet par Mme LEMAIRE** *(voir diaporama en annexe VII)*

  Plan de financement prévisionnel pour la demande d'aide de la mairie :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Création de l'application	43 559 €	*- Subventions publiques :*	
		LEADER (64 %)	**27 877,76 €**
		- Autofinancement (36 %)	15 681,24 €
TOTAL ELIGIBLE :	**43 559 €**	**TOTAL :**	**43 559 €**

Note : ce plan de financement est conditionné à l'obtention du statut d'organisme qualifié de droit public (OQDP), qui permet de mobiliser l'autofinancement de la structure comme contrepartie publique à la subvention européenne.

- **Questions-réponses :**

  M. DESHAYES quitte la réunion.

  - A la question de M. CHERON, Mme LEMAIRE répond que le casque (qui est en carton) est réutilisable et peut servir pour tout type de contenu en réalité virtuelle. A la demande de M. SARAGOSA, elle précise qu'il sera vendu aux visiteurs 9 € l'unité. Mme LEMAIRE explique également que le casque est prévu pour être utilisé avec le smartphone du client, le dispositif donnant l'illusion d'être au centre d'une image en 3D qui se déploie dans toutes les directions.

  - M. LECLERCQ demande si un outil sera mis en place à l'office du tourisme pour montrer la réalité virtuelle et donner l'envie de télécharger l'application. Mme LEMAIRE répond qu'une vidéo de démonstration est incluse dans le projet. Elle sera diffusée dans un premier temps à l'office du tourisme, puis aussi chez certains partenaires afin d'élargir la communication.

  - Mme BAUBE souhaite savoir si les casques sont recyclables. Mme LEMAIRE répond que les casques sont en carton, donc a priori recyclables. Toutefois, ce point est à vérifier, car ils comprennent d'autres composants (lentilles, attaches…) pas nécessairement recyclables.

  - M. MENERAT trouve que le stock de casques prévu au démarrage (500) est faible. Mme LEMAIRE explique que cela représente un volume de stockage important et que l'office du tourisme devra donc faire des commandes régulières.

  - M. FLAMANT demande s'il s'agit de matériel français. Mme LEMAIRE indique qu'elle n'a pas la réponse et qu'elle se renseignera.

  - M. ENJOLRAS demande si la visite nécessite d'avoir un smartphone par personne. Mme LEMAIRE répond que ce n'est pas nécessaire, car l'application comprendra du contenu audio afin de permettre à une famille de suivre facilement la visite sur un seul appareil. Le casque n'étant pas utilisé en permanence, il peut facilement être prêté. Le fait de suivre la visite sur un ou plusieurs smartphones sera donc au choix des visiteurs.

  - M. SARAGOSA s'interroge sur une solution alternative qui serait si la pose d'écrans sur site. Mme LEMAIRE répond qu'un écran ne permet pas le même rendu qu'un casque de réalité virtuelle. De plus, il s'agit d'un site patrimonial sensible, situé dans l'espace public, et l'installation d'écrans poserait des problèmes tant d'insertion paysagère que d'entretien.

  - M. DUMOULIN demande si ce projet a été réfléchi en se projetant à l'échelle du futur périmètre de l'office de tourisme (après fusion avec celui de Senlis). Mme LEMAIRE explique que l'office de tourisme de Senlis fait partie du comité de pilotage qui suit le projet et qu'un deuxième circuit est déjà envisagé à Senlis.

  - M. LECLERCQ souhaite savoir quel sera le coût de réalisation de ce deuxième circuit. Mme LEMAIRE répond que le coût correspondra essentiellement aux reconstitutions en réalité virtuelle, car l'application elle-même n'est payée qu'une fois et peut facilement être alimentée avec des nouveaux circuits directement par l'office du tourisme. Les reconstitutions représentant 17 000 € pour le premier circuit à Chantilly, en comptant quelques frais annexes on peut donc donner un ordre de grandeur de 20 000 € pour un second circuit.

  - Mme D'ARRENTIERES se demande si ce produit ne risque pas de toucher un public essentiellement local, car les touristes viennent à Chantilly surtout pour le domaine et y passent la journée entière. Mme LEMAIRE explique que l'office du tourisme souhaite lutter contre ce constat et parie sur un public de familles et de Parisiens notamment, qui sont demandeurs de ce type d'expérience et pourront se déplacer spécialement pour ce produit.

- A la question de Mme BAUBE, Mme LEMAIRE précise que l'application n'a pas vocation à remplacer les visites guidées existantes. Celles-ci ont beaucoup de succès et seront maintenues.

- Mme LAOUEDJ demande si une traduction de l'application en anglais est prévue. Mme LEMAIRE répond que c'est le cas, mais que celle-ci sera réalisée l'année prochaine, une fois la version en français stabilisée.

- Mme LAOUEDJ souhaite également savoir si une valorisation auprès de la population locale est prévue. Mme LEMAIRE répond que ce n'est pas la mission première de l'office du tourisme, mais que Sarah GILLOIS, l'animatrice du patrimoine de la ville de Chantilly, qui a également travaillé sur ce projet, intervient beaucoup dans les écoles pour valoriser le patrimoine. De plus, l'application sera lancée pendant les Journées européennes du patrimoine, ce qui lui assurera une bonne visibilité auprès des habitants.

- M. SARAGOSA demande si la couverture en réseau 4G a été vérifiée le long du tracé. Mme LEMAIRE répond que la couverture GPS a effectivement été vérifiée, mais que la couverture 4G en revanche n'est pas nécessaire car l'ensemble des contenus sont téléchargés d'avance sur le smartphone lors de l'installation de l'application. Celle-ci peut donc se faire sur un réseau Wifi, avant le départ (par exemple à l'office du tourisme).

- M. ANGLEROT demande si les coûts de mise à jour sont prévus. Mme LEMAIRE répond qu'ils sont inclus dans le forfait annuel de maintenance.

- M. BRIDOUX souhaite savoir si le domaine de Chantilly a été consulté sur ce projet et si la vente des casques au château est prévue. Mme LEMAIRE explique que le domaine s'est montré intéressé par le projet et suit les travaux. Une deuxième version de l'application pourrait voir le jour, avec des points d'intérêt supplémentaires sur le domaine. La vente des casques au château sera étudiée, toutefois l'office du tourisme souhaite également que ce produit soit un moyen de faire venir les visiteurs dans ses locaux.

- M. CHERON demande s'il y a des retours d'expérience d'applications similaires sur d'autres territoires. Mme LEMAIRE répond que les retours dont elle a connaissance sont très bons.

Mme LEMAIRE remercie les membres du Comité pour leur écoute et leurs observations et quitte la salle.

- **Évaluation du projet** *(voir grille de sélection en annexe VIII)*

  M. KLINGELSCHMIDT résume les observations émanant du comité technique, consulté par voie de consultation écrite *(voir diapo 8)*. Le Comité procède ensuite au remplissage de la grille de sélection. En complément de la notation, le Comité fait les observations suivantes *(les numéros renvoient aux critères)* :

  - **Critères généraux :**

  - 1 : Le projet répond bien aux objectifs de la fiche-action 1 en proposant une nouvelle offre touristique et en améliorant l'accueil du public à Chantilly.

  - 2 : Le projet permet de diffuser le flux touristique dans la ville et d'accroître ainsi les retombées économiques engendrées, notamment pour les commerces. Il ne crée pas d'emplois directs, mais les bénéfices indirects sont potentiellement importants et susceptibles de contribuer à des créations ou maintiens d'emplois.

  M. ENJOLRAS fait remarquer que les casques sont revendus aux clients et que leur achat constitue davantage un stock qu'un investissement. Il propose donc que ce montant soit retiré des dépenses éligibles, ce que le Comité approuve.

  M. SARAGOSA trouve que le coût du projet est élevé pour au final seulement quatre points d'utilisation du casque de réalité virtuelle. Il se demande également si la subvention LEADER est indispensable à la réalisation du projet, étant donné que celui-ci est déjà démarré. M. KLINGELSCHMIDT explique que les porteurs de projet sont autorisés à engager des dépenses à partir de la date de dépôt de la demande d'aide. Il rappelle que, contrairement à d'autres GAL, le caractère indispensable de l'aide pour le projet n'a pas été retenu parmi les critères de la grille de sélection. Le Comité juge au final le coût raisonnable pour un projet de cette nature.

  M. ENJOLRAS note que pour lui, la principale faiblesse du projet réside dans le fait que les casques ne soient pas vendus au château. Le Comité s'accorde sur ce constat, mais d'autres membres font remarquer que la collaboration entre la ville et l'office du tourisme d'un côté, et le domaine et la fondation de l'autre n'est pas simple à mettre en place et que l'on peut espérer que ce projet soit à terme une occasion de la renforcer.

  M. MACHARD quitte la réunion.

  - 3 : Un débat s'engage sur l'impact écologique des casques et sur leur caractère réutilisable. Plusieurs membres du comité jugent que cet impact n'est pas négligeable et qu'il y a peu de chances que ceux-ci soient réellement réutilisés par les clients. Il y a même un risque de retrouver des casques jetés dans l'espace public. La possibilité d'une urne où déposer les casques en fin de visite est évoquée, mais la réutilisation pour d'autres clients peut poser des problèmes d'hygiène. Au final, le Comité juge que l'atteinte du projet à l'environnement reste modérée, mais que la problématique de la réutilisation ou du recyclage des casques mériterait une réflexion approfondie.

  - 4 : Il n'existe pas de produit similaire sur le territoire du PNR ni à proximité. Les techniques utilisées sont innovantes et de qualité.

  - 5 : La localisation dans le centre-ville est idéale. Le projet a vocation à rayonner à l'échelle régionale (Hauts-de-France et Île-de-France).

  - 6 : Le projet bénéficie d'un suivi scientifique, ainsi que d'un comité de pilotage mêlant élus et acteurs professionnels.

- 7 : Oise Tourisme (seul partenaire ayant répondu dans le cadre du Comité technique) a un avis favorable tant sur la qualité technique que sur la pertinence économique du projet.

- **Critères spécifiques à la fiche-action 1 :**

- A : Le parcours choisi recouvre un ensemble patrimonial remarquable, correspondant aux vestiges des jardins et aménagements hydrauliques créés par André LE NÔTRE.

- B : L'application permet une visite autonome à tout moment. Le parcours est facile d'accès pour tout public.

- C : La composition de l'équipe projet et les références du prestataire laissent escompter une réalisation de grande qualité tant sur le plan scientifique que sur le rendu et la facilité d'utilisation de l'application. La traduction en anglais est prévue.

- D : La prestation comprend un pack promotion/marketing. L'application sera valorisée sur le site de l'office de tourisme et sur les réseaux sociaux.

- E : Bien que le projet ne puisse pas bénéficier de la marque « Valeurs Parc naturel régional », le Comité juge, comme il l'a déjà fait pour d'autres projets auditionnés, que le projet est en adéquation avec les valeurs de la marque.

- **Note finale et observations générales :**

Le projet obtient une note finale de **24/26**.

Avec ce score, le projet obtient un **avis préalable favorable**. Par ailleurs, le Comité :

- demande le retrait du montant correspondant à l'achat des casques des dépenses éligibles. En effet, ceux-ci étant revendus, il s'agit plutôt d'un stock que d'un investissement ;

- recommande au porteur de projet d'étudier, en lien avec le Domaine de Chantilly, la possibilité de communiquer sur l'offre au château et d'y vendre les casques ;

- encourage le porteur de projet à mener une réflexion sur l'impact écologique des casques et à trouver des solutions pour minimiser celui-ci, en favorisant prioritairement la réutilisation, ou, en dernier ressort, le recyclage.

M. SARAGOSA quitte la réunion.

- Avant de poursuivre l'ordre du jour, M. LECLERCQ vérifie le respect du double quorum. M. KLINGELSCHMIDT nomme les membres votants présents, qui comprennent 4 membres du collège public (suite aux départs de M. DESHAYES et M. SARAGOSA) et 6 membres du collège privé, sur un total de 17 membres votants. Le double quorum est donc bien respecté.

3 – Programmation d'un dossier *(voir fiche de présentation en annexe IX)*

Intitulé du projet :	Réalisation d'une exposition permanente sur le patrimoine et l'histoire du village
Porteur de projet :	Commune de Raray
Localisation :	Raray
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		**Ressources :**	
Exposition (conception et fourniture)	24 185 €	*- Subventions publiques :*	
		Département de l'Oise (14 %)	3 386,00 €
		LEADER (56 %)	**13 543,48 €**
		- Autofinancement (30 %)	7 255,52 €
TOTAL ELIGIBLE :	**24 185 €**	**TOTAL :**	**24 185,00 €**

- **Evaluation du projet** *(voir grille de sélection en annexe X)*

  Le Comité reprend la grille de sélection remplie en Comité d'audition le 7 novembre 2018 et décide de conserver la notation qui avait été faite.

  Le projet obtient une note finale de **21,5/26**.

- **Décision**

Vu la note finale obtenue, il est proposé au Comité l'octroi d'un montant d'aide LEADER égal à 100 % du maximum applicable, soit 13 543,48 €.

Le Comité approuve l'attribution de la subvention à l'unanimité, par vote à main levée.

4 – Programmation d'un dossier *(voir fiche de présentation en annexe XI)*

Intitulé du projet :	Rénovation du village troglodytique pour le développement d'activités artisanales
Porteur de projet :	Commune de Gouvieux
Localisation :	Gouvieux
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Renforcement de la roche Troglodyte	23 314,00 €	*- Subventions publiques :*	
Travaux d'aménagement Troglodyte	65 262,02 €	**LEADER (56 %)**	**56 008,21 €**
Travaux d'aménagement maisonnette	11 438,66 €	- Autofinancement (44 %)	44 006,47 €
TOTAL ELIGIBLE :	**100 014,68 €**	**TOTAL :**	**100 014,68 €**

- **Evaluation du projet** *(voir grille de sélection en annexe XII)*

  Le Comité reprend la grille de sélection remplie en Comité d'audition le 7 novembre 2018 et décide de conserver la notation qui avait été faite.

  Le projet obtient une note finale de **21/26**.

- **Décision**

Vu la note finale obtenue, il est proposé au Comité l'octroi d'un montant d'aide LEADER égal à 100 % du maximum applicable, soit 56 008,21 €.

Le Comité approuve l'attribution de la subvention à l'unanimité, par vote à main levée.

5 – Questions diverses

M. KLINGELSCHMIDT précise que l'état de consommation des enveloppes est fourni dans le dossier du Comité *(voir annexe XIII)*. Suite aux avis favorables donnés ce jour, 25 % de l'enveloppe globale est désormais fléchée.

Clôture de réunion

En l'absence de questions diverses, la séance est close. M. LECLERCQ remercie les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

Fait à Orry-la-Ville le 17 avril 2019

Serge LECLERCQ

Vice-président du Comité de programmation

ANNEXES :

I – Diaporama présenté lors de la réunion
II – Fiche de présentation du projet « Commerce de proximité à Mareil-en-France »
III – Support de présentation du projet « Commerce de proximité à Mareil-en-France »
IV – Business plan du projet « Commerce de proximité à Mareil-en-France »
V – Grille de sélection complétée pour le projet « Commerce de proximité à Mareil-en-France »
VI – Fiche de présentation du projet « Parcours innovant avec réalité virtuelle à Chantilly »
VII – Support de présentation du projet « Parcours innovant avec réalité virtuelle à Chantilly »
VIII – Grille de sélection complétée pour le projet « Parcours innovant avec réalité virtuelle à Chantilly »
IX – Fiche de présentation du projet « Commune de Raray : exposition »
X – Grille de sélection définitive pour le projet « Commune de Raray : exposition »
XI – Fiche de présentation du projet « Commune de Gouvieux : village troglodytique »
XII – Grille de sélection définitive pour le projet « Commune de Gouvieux : village troglodytique »
XIII – Consommation des enveloppes au 20 mars 2019

Contact : Florian KLINGELSCHMIDT, animateur LEADER
06 27 69 66 15 / 03 44 63 65 65 / f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr

Mercredi 20 mars 2019

COMITÉ D'AUDITION ET DE PROGRAMMATION LEADER

GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France

Parc naturel régional Oise - Pays de France

UNION EUROPÉENNE

l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FEADER

LEADER

Région Hauts-de-France

Le GAL Parc Naturel Régional Oise – Pays de France est cofinancé par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales.

Sommaire

- **Audition des porteurs de projet :**

  1 – Commune de Mareil-en-France + Mme MOLARD

  2 – Association Office du tourisme de Chantilly

- **Programmation des dossiers :**

  3 – Commune de Raray

  4 – Commune de Gouvieux

- 5 – Questions diverses

Parc naturel régional Oise - Pays de France

AUDITION DES PORTEURS DE PROJET POUR AVIS PREALABLE

Parc naturel régional
Oise - Pays de France

I – Commune de Mareil-en-France + Mme Valérie MOLARD

Intitulé du projet :	Ouverture d'un commerce de proximité « Epi'7 tout, ainsi soi… fée »
Porteurs de projet :	- Commune de Mareil-en-France - Mme Valérie MOLARD (SAS en cours de création)
Localisation :	Mareil-en-France
Fiche-action :	4. Conforter une offre de services de proximité en milieu rural

I – Commune de Mareil-en-France + Mme Valérie MOLARD

Plan de financement prévisionnel pour la demande d'aide de la mairie :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Travaux de rénovation du local *(changement des portes, modification des cloisons, nettoyage et réfections des murs, plafonds et sols…)*	25 000 €	*- Subventions publiques :*	
		CC Carnelle Pays-de-France (14 %)	3 500 €
		LEADER (56 %)	**14 000 €**
		- Autofinancement (30 %) :	7 500 €
TOTAL ELIGIBLE :	**25 000 €**	**TOTAL :**	**25 000 €**

Plan de financement prévisionnel pour la demande d'aide de la SAS :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Enseigne	800 €	*- Subventions publiques :*	
Agencement du local	2 000 €	Région Île-de-France (30 %)	5 940 €
Installations techniques, matériel	12 000 €	**LEADER (20 %)**	**3 960 €**
Matériel de bureau, informatique	1 000 €	*- Fonds privés :*	
Mobilier épicerie, salle, vaisselle	4 000 €	Financement participatif	3 000 €
		Autofinancement SAS	6 900 €
TOTAL :	**19 800 €**	**TOTAL :**	**19 800 €**

I – Commune de Mareil-en-France
+ Mme Valérie MOLARD

Observations du Comité technique sur le projet :

- Avis très favorable, tant sur la pertinence du projet que sur sa qualité technique et sa viabilité économique
- Dossier à compléter pour ce qui concerne les dépenses
- Proposition par la CCI d'un accompagnement gratuit en matière de stratégie digitale

Ont répondu :

- *Région Île-de-France*
- *CCI Paris Île-de-France*
- *Initiactive 95*

Parc naturel régional Oise - Pays de France

2 – Association Office du Tourisme de Chantilly

Intitulé du projet :	Création d'un parcours innovant avec Réalité Virtuelle à Chantilly
Porteurs de projet :	Association Office de Tourisme de Chantilly
Localisation :	Chantilly
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		**Ressources :**	
Création de l'application	43 559 €	*- Subventions publiques :*	
		LEADER (64 %)	**27 877,76 €**
		- Autofinancement (36 %) :	15 681,24 €
TOTAL ELIGIBLE :	**43 559 €**	**TOTAL :**	**43 559 €**

Note : ce plan de financement est conditionné à l'obtention du statut d'organisme qualifié de droit public (OQDP), qui permet de mobiliser l'autofinancement de la structure comme contrepartie publique à la subvention européenne.

2 – Association Office du Tourisme de Chantilly

➠ **Observations du Comité technique sur le projet :**

- Projet pertinent, répondant à la problématique de concentration des flux touristiques sur le domaine de Chantilly
- Avis favorable sur la technologie choisie et le prestataire retenu

A répondu :

- *Oise Tourisme*

Parc naturel régional Oise - Pays de France

PROGRAMMATION DES DOSSIERS

Parc naturel régional
Oise - Pays de France

3 – Commune de Raray

Intitulé du projet :	Réalisation d'une exposition permanente sur le patrimoine et l'histoire du village
Porteur de projet :	Commune de Raray
Localisation :	Raray
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement de la demande d'aide LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		**Ressources :**	
Exposition *(conception et fourniture)*	24 185 €	- *Subventions publiques :*	
		Département de l'Oise (14 %)	3 386,00 €
		LEADER (56 %)	**13 543,48 €**
		- Autofinancement (30 %)	7 255,52 €
TOTAL :	**24 185 €**	**TOTAL :**	**24 185,00 €**

3 – Commune de Raray

- **Réponses données par le porteur de projet aux demandes du Comité d'audition:**
  - Animations et partenariats envisagés
    ➠ Office de tourisme de Senlis-Chantilly, PNR, établissements scolaires, la Demeure Historique, Vieilles Maisons Françaises, association Arts et Vie…
    ➠ Planning d'interventions défini collégialement
  - Localisation, horaires et conditions d'ouverture
    ➠ Ancienne salle de classe (55 m²) + parking et toilettes
    ➠ Ouverture à la demande (par mail à la mairie) et les jours d'ouverture du secrétariat (mardi et vendredi)
  - Panneaux extérieurs
    ➠ Il n'y aura pas de panneaux extérieurs, mais 1 ou 2 panneaux dans l'église.

Parc naturel régional Oise - Pays de France

4 – Commune de Gouvieux

Intitulé du projet :	Rénovation du village troglodytique pour le développement d'activités artisanales
Porteur de projet :	Commune de Gouvieux
Localisation :	Gouvieux
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement de la demande d'aide LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		**Ressources :**	
Renforcement de la roche troglodyte	23 314,00 €	- *Subventions publiques :*	
Travaux d'aménagement troglodyte	65 262,02 €	**LEADER (56 %)**	**56 008,21 €**
Travaux d'aménagement maisonnette	11 438,66 €	- Autofinancement (44 %)	44 006,47 €
TOTAL :	**100 014,68 €**	**TOTAL :**	**100 014,68 €**

4 – Commune de Gouvieux

- **Suite donnée par le porteur de projet aux recommandations du Comité d'audition:**
  - Associer la chambre de métiers et de l'artisanat :
    ➠ Mme GUICHARD sera associée à l'organisation des journées européennes des métiers d'art (5-7 avril) et d'une fête artisanale envisagée le 30 juin.
  - Précisions sur les deux entreprises
    ➠ Présentations et bilans d'activités fournis
  - Renforcer la communication
    ➠ Utilisation de tous les outils de la mairie
    ➠ Création en cours d'une association rassemblant les artistes, pour une communication unifiée
    ➠ Difficile d'aller plus loin tant que les artistes ne sont pas toutes installées, une communication plus ambitieuse sera mise en place par la suite.

Parc naturel régional
Oise - Pays de France

QUESTIONS DIVERSES

Parc naturel régional Oise - Pays de France

Merci de votre attention

Vous avez connaissance d'un projet ?

Le porteur du projet doit prendre contact avec l'animateur LEADER le plus tôt possible.

- **Contact :**

Florian KLINGELSCHMIDT

Animateur LEADER

Parc Naturel Régional Oise – Pays de France

Tél : 03 44 63 65 65

f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr

Parc naturel régional Oise - Pays de France

Parc naturel régional Oise - Pays de France

Avec le soutien de :

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité d'audition du 20 mars 2019

Intitulé du projet :	Ouverture d'un commerce de proximité « Epi'7 tout, ainsi soi… fée »
Porteurs :	- Commune de Mareil-en-France - Mme Valérie MOLARD (SAS en cours de création)
Localisation :	Mareil-en-France
Fiche-action :	4. Conforter une offre de services de proximité en milieu rural

Description du projet :

Mareil est un village de 700 habitants. Une épicerie existait ; sa fermeture en janvier 2017 (pour cause de départ en retraite) a laissé la commune sans commerce. Un local communal était disponible (ancien bureau de poste ayant fermé un an plus tôt). Mme MOLARD, habitante de Mareil, a proposé à la mairie l'ouverture d'un nouveau commerce dans ce local, projet qui a été approuvé par le conseil municipal.

Les activités comprendraient :

- Une épicerie générale, avec principalement des produits de 1ère nécessité, mais aussi une petite partie épicerie fine, des produits locaux (légumes, miel…), un espace « vrac » (céréales, farine…)
- De la petite restauration sur place et à emporter (sandwichs, crêpes…)
- Des services divers (relais colis, presse, timbres, dépôt de pain, grainothèque, livraison à domicile…)
- L'organisation d'animations (ateliers « do it yourself », évènements en lien avec la vie locale…)

Le projet fait l'objet de deux demandes d'aide distinctes, l'une portant sur les travaux d'aménagement du local, à la charge de la mairie, et l'autre sur les investissements de démarrage de la SAS.

Partenaires sollicités ou envisagés :

- Soutien financier : Région Île-de-France, communauté de communes Carnelle Pays-de-France et LEADER
- Conseil technique : Initiactive 95
- Campagne de financement participatif : Tudigo

Plan de financement prévisionnel pour la demande d'aide de la mairie :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Travaux de rénovation du local	25 000 €	*- Subventions publiques :*	
		CC Carnelle – Pays de France (14 %)	3 500 €
		LEADER (56 %)	**14 000 €**
		- Autofinancement (30 %)	7 500 €
TOTAL ELIGIBLE :	**25 000 €**	**TOTAL :**	**25 000 €**

Plan de financement prévisionnel pour la demande d'aide de la SAS :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Enseigne	800 €	*- Subventions publiques :*	
Agencement du local	2 000 €	Région Île-de-France (30 %)	5 940 €
Installations techniques, matériel	12 000 €	**LEADER (20 %)**	**3 960 €**
Matériel de bureau, informatique	1 000 €	*- Fonds privés (50%) :*	
		Financement participatif	3 000 €
Mobilier épicerie, salle, vaisselle	4 000 €	Autofinancement SAS	6 900 €
TOTAL ELIGIBLE :	**19 800 €**	**TOTAL :**	**19 800 €**

Objectifs du projet et lien avec la stratégie du GAL	Ouvrir un commerce , lancer et créer un "coeur" de village à la fois géographique et humain. Création d'un lien social, actif et intergénérationnel. En termes économiques, l'objectif à atteindre est évalué à une fréquentation moyenne de 40-45 personnes par semaine, avec un panier moyen de 10-15 euros.
Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR	Quelles retombées économiques le projet devrait-il générer ? *(nombre d'emplois créés/maintenus, richesses ou revenus créés, impact attendu sur la fréquentation touristique, effet d'entraînement sur d'autres activités…)* Création d'une activité commerciale et sociale, toujours un parallèle en relation avec plusieurs associations. Mise en relation des offres et demandes locales au moyen d'un panneau intérieur. D'un point de vue touristique, il existe des circuits de randonnées autour de Mareil (plaquette du PNR "Découvrons les villages du Parc"), il est sérieusement envisagé de contacter l'office de tourisme pour inciter les randonneurs à faire une halte à la boutique (+ restauration rapide "maison" sur place selon les horaires d'ouverture). Dans le long terme, selon développement de la boutique, une plus grande amplitude horaire avec accueil de stagiaires ou emploi aidé. En quoi le projet répond-il à une demande, à un manque ? Il n'y a plus aucun commerce dans la commune et aucune concurrence de même nature aux alentours. Mon projet est le 1er a être retenu par la Mairie. Le commerce de proximité est utile aux personnes âgées , mais répond également à un besoin et une demande de la part d'une catégorie de population active , pressée en soirée. Le PLU de la commune considère l'implantation de commerces de proximité comme "primordiale"
Respect de l'environnement	Quel sera l'impact du projet sur l'environnement *(climat, biodiversité, milieux et ressources naturels…)* et quelles mesures sont prévues pour limiter cet impact ? Cet aspect fera-t-il l'objet d'une valorisation ou sensibilisation auprès du public ? - favoriser les circuits courts et producteurs locaux. - développer l'offre "en vrac" , emballages recyclables et compostables. - emballages réduits pour vente à emporter (contenants en verre avec consigne, tote-bag en tissu et paniers ou sacs en fécule de mais pour les denrées alimentaires) - matériel et éclairage économiques en énergie - Tri et compost, recyclage des bouchons et aluminium (partenariat avec "1 bouchon, une espérance", et "l'alu du coeur") - sensibiliser la population au travers d'activités ponctuelles / interventions d'associations.
Innovation	En quoi le projet est-il innovant, se démarque-t-il de ce qui existe déjà sur le territoire du Parc naturel régional *(en termes de concept, procédé, méthode, partenariat…)* ? ll n'existe pas d'activité de même nature au sein de notre Parc, contrairement à d'autres régions plus éloignées. La nature et la diversité de l'offre des produits à la vente, les activités proposées : ateliers Diy axés sur fabrication et réalisation de produits "naturels" en lien avec des actions "zéro déchets" et recyclage ; "Tricot'Thé" ou "Ca'fée'tricots" (en partenariat avec "Les petits frères des pauvres" et les smoothies Innocent, les Restos du coeur "layette" , Association Ninoo, entre autres, le but étant de rassembler une majorité en les intéressant aux activités offertes et en espérant une retombée financière de par la fréquentation de la boutique). Il y aura en parallèle volonté d'une offre commerciale constamment en évolution en fonction des "évènements proposés au rythme du calendrier " Projet de réalisations culinaires en lien avec l'association "cuisinez pour la paix", objectif "tendresse en cuisine" et ouverture d'esprit sur le Monde avec des produits locaux et des approvisionnements respectueux de l'environnement.

Communication et public cible	Comment prévoyez-vous de faire connaître votre projet ? *(supports de communication, internet, médias, évènement, réseaux spécifiques…)* - Questionnaire (avec aval de la mairie) distribué aux habitants du village et des communes alentours, avec réponse possible par internet. - Présentation aux différents conseils municipaux avec demande de répercuter l'information sur les applications mobiles pour les mairies équipées. - site internet, page facebook et compte Instagram, publicité au travers de ma campagne de Financement participatif avec l'aide de Tudigo - site de la mairie, journal local "Les bruits à la source", article dans Le Parisien, La gazette du Val d'oise et chaines TV (JP Pernault et France 3 région) Quel est le public cible ? *(donnez des indications qualitatives et quantitatives)* Le projet prévoit-il des mesures d'adaptation spécifiques à certains types de public ? Je cible un public large car mon offre sera diverse et variée (mais évolutive de façon à ne pas tout proposer en même temps = meilleure attractivité, création d'un état d'esprit "de curiosité", et toujours proposée dans les meilleures conditions en minimisant les risques d'échec), l'épicerie attirera une clientèle bien précise mais les divers évènements associés permettront d'élargir le public intéressé.
Suite donnée au projet	S'il s'agit d'un projet pérenne, quelles sont les modalités de fonctionnement prévues (financement, gestion, entretien…) ? Projet pérenne, avec signature de bail 3-6-9 prévue. Nous ne quitterons pas nos emplois respectifs (moi au 3/5e), car nous ne nous verserons pas de salaire, du moins au début. C'est un projet de vie. Inscription et préparation au CAP pâtisserie en candidat libre session juin 2019 Quelle évolution ou quelles autres actions sont envisagées à plus long terme ? Une évolution dans les services proposés selon la demande locale, possibilité de commander sur internet, livraisons aux personnes en difficulté. Evènements mensuels (puis bi-mensuels) à thèmes, orientés sur "Nos Régions", "Nos Voisins" (extension Folklore étranger) Attribution éventuelle du petit jardin attenant pour en faire une terrasse. Engagement "démarche qualité" avec l'obtention du label "qualité commerce". Pourquoi pas une camionnette pour boutique ambulante dans les communes voisines.

Création d’un commerce à Mareil-en-France

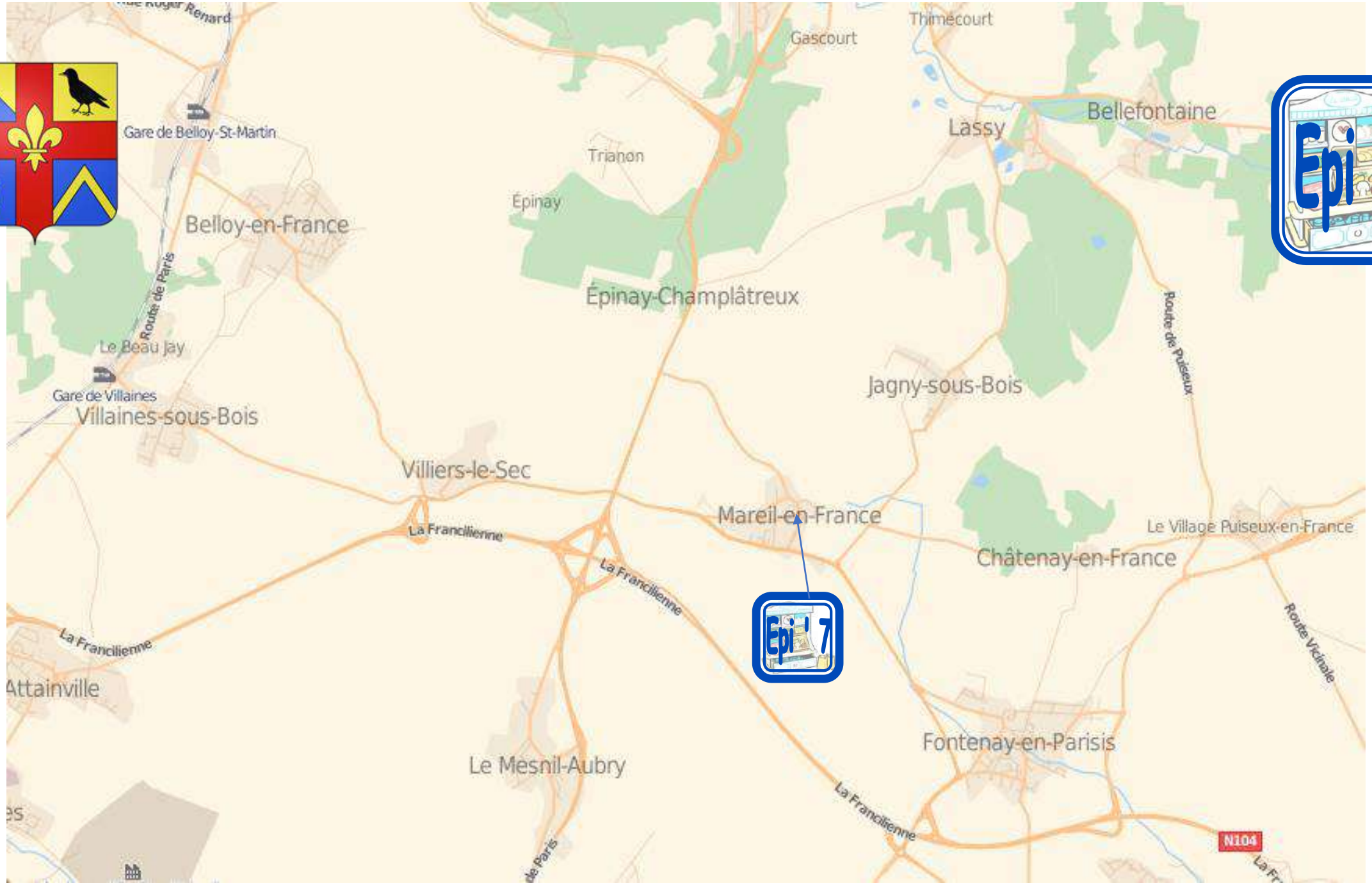
Gare de Belloy-St-Martin
Belloy-en-France
Route de Paris
Le Beau Jay
Gare de Villaines
Villaines-sous-Bois
Villiers-le-Sec
La Francilienne
Attainville
Le Mesnil-Aubry
Trianon
Épinay
Épinay-Champlâtreux
Gascourt
Thimecourt
Lassy
Bellefontaine
Jagny-sous-Bois
Route de Puiseux
Mareil-en-France
Le Village Puiseux-en-France
Châtenay-en-France
Route Vicinale
Fontenay-en-Parisis
N104
Epi' 7

Foyer Rural
Rue du Moulin
Rue de l'Église
Bureau De Poste
De Mareil En France
Église Mareil-En-France
Garderie
Mairie
Mareil-En-France
Rue de la Fontaine
Chemin de Derrière
Entrée
Rue Regnault
Rue Regnault
Rue Regnault
Ancienne
épicerie
Rue Neuve
Ecole
Les Marronniers
Ruelle au Semurier
Rue Neuve
D9
Rue du Saule Baudin
Les Herbages
Entrée
Rue du Saule Baudin
Rue du Saule Baudin

Répondre aux besoins des habitants et riverains

- Valoriser les produits locaux
- Travailler en Circuit Court avec les producteurs de notre territoire
- Faire de la restauration rapide

Lien Social

Commerce de proximité

Achats de dépannage
Epicerie-pain-timbres-colis

Création d'événements

Lien social
Échanges- Animation

Des engagements forts

Mairie

- Loyer minimal
- Travaux

Acheteur du commerce

- Une année de recherche de faisabilité
- Formation adaptée
- Engagement financier

Plan de financement -Mairie

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HORS TAXES		RESSOURCES PRÉVISIONNELLES	
Dépenses qui seront justifiées par des devis *(1 ligne par poste)* :	25 000 €	**Subventions publiques :** *(préciser le financeur et le dispositif)* - État - Région - Département - Commune - Com. de communes / d'agglo. :	 3500
		- Autre : - **Union européenne : FEADER Programme LEADER GAL PNR OPF** *(inscrire le montant sollicité)*	 14 000
		Mécénat / Don privé :	
Autres dépenses (éligibilité à vérifier auprès du GAL) :		Recettes prévisionnelles : *(à renseigner si le projet génère des recettes seulement pendant sa période de réalisation et non après, exemple : manifestation…)* Autofinancement : *(y compris emprunt)*	 7500
TOTAL HT :	25 000 €	**TOTAL :**	25000€

Plan de financement -Commerçant

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HORS TAXES		RESSOURCES PRÉVISIONNELLES	
Dépenses qui seront justifiées par des devis *(1 ligne par poste)* :		**Subventions publiques :** *(préciser le financeur et le dispositif)*	
		- État	
Enseigne	800		
Aménagements,agencements	2000	- Région Île-de-France (30 %)	5940
Installations techniques,matériel	12000	Pacte rural	
Matériel de bureau,informatique	1000	- Département	
Mobilier épicerie, salle,vaisselle	4000		
		- Commune	
		- EPCI	
		- Autre :	
		- **Union européenne : FEADER Programme LEADER GAL PNR OPF** *(inscrire le montant sollicité)*	3960
		Mécénat / Don privé :	
		Campagne de financement participatif TUDIGO	3000
		Recettes prévisionnelles générées par le projet au cours de la période d'éligibilité des dépenses :	
Autres dépenses (éligibilité à vérifier auprès du GAL) :			
		Autofinancement : *(y compris emprunt)*	6900
TOTAL HT :	19 800 €	**TOTAL :**	19 800 €

Nom et prénom du représentant légal : Molard Valérie **Date :** 22/02/201

Epi’7

et la commune de Mareil
vous remercient
de votre attention.

Chantal ROMAND

Valérie MOLARD

L'épi

CAFE

Informations
Accompagnement
Conseil
Création d'entreprise
www.creerentreprise.fr

Etude financière prévisionnelle sur 3 ans

Epi'7 tout ainsi soi…fée

Epicerie, petite restauration, multiservices

SAS (IS)

Mareil en France

15/03/2019

Investissements et financements

Projet : *Epicerie, petite restauration, multiservices*
Porteur de projet : *Epi'7 tout ainsi soi…fée*

INVESTISSEMENTS			**Montant € hors taxes**
Immobilisations incorporelles			**1 060,00**
Frais d'établissement			*700,00*
Frais d'ouverture de compteurs			
Logiciels, formations			*360,00*
Dépôt marque, brevet, modèle			
Droits d'entrée			
Achat fonds de commerce ou parts			
Droit au bail			
Caution ou dépôt de garantie			
Frais de dossier			
Frais de notaire ou d'avocat			
Immobilisations corporelles			**18 800,00**
Enseigne et éléments de communication			*800,00*
Achat immobilier			
Travaux et aménagements			*1 000,00*
Matériel			*16 000,00*
Matériel de bureau			*1 000,00*
Stock de matières et produits			**3 000,00**
Trésorerie de départ			**3 700,00**
	TOTAL BESOINS		**26 560,00**

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS			**Montant € hors taxes**
Apport personnel			**15 160,00**
Apport personnel ou familial			*15 160,00*
Apports en nature (en valeur)			-
Emprunt	*taux*	*durée mois*	**-**
			-
			-
			-
Subvention PNR Leader			**3 960,00**
Subvention Région ile de France			**5 940,00**
Tudigo Crowd funding			**1 500,00**
	TOTAL RESSOURCES		**26 560,00**

Salaires et charges sociales

Projet : *Epicerie, petite restauration, multiservices*
Porteur de projet : *Epi'7 tout ainsi soi…fée*

Statut juridique : SAS (IS)
Bénéfice de l'Accre : Non
Statut social du (des) dirigeant(s) : Assimilé-salarié

	Année 1	Année 2	Année 3
Rémunération du (des) dirigeants	-	-	-
% augmentation			
Charges sociales du (des) dirigeant(s)	-	-	-
Salaires des employés	-	-	-
% augmentation			
Charges sociales employés	-	-	-

Détail des amortissements

	Année 1	Année 2	Année 3
Amortissements incorporels	**212,00**	**212,00**	**212,00**
Frais d'établissement	*140,00*	*140,00*	*140,00*
Logiciels, formations	*72,00*	*72,00*	*72,00*
Droits d'entrée	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Frais de dossier	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Frais de notaire ou d'avocat	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Amortissements corporels	**3 760,00**	**3 760,00**	**3 760,00**
Enseigne et éléments de communication	*160,00*	*160,00*	*160,00*
Achat immobilier	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Travaux et aménagements	*200,00*	*200,00*	*200,00*
Matériel	*3 200,00*	*3 200,00*	*3 200,00*
Matériel de bureau	*200,00*	*200,00*	*200,00*
Total amortissements	**3 972,00**	**3 972,00**	**3 972,00**

Compte de résultats prévisionnel sur 3 ans

Projet : *Epicerie, petite restauration, multiservices*

Porteur de projet : *Epi'7 tout ainsi soi…fée*

	Année 1	Année 2	Année 3
Produits d'exploitation	**33 890,06**	**39 303,54**	**47 560,20**
Chiffre d'affaires HT vente de marchandises	*27 290,71*	*31 384,32*	*37 661,18*
Chiffre d'affaires HT services	*6 599,35*	*7 919,22*	*9 899,03*
Charges d'exploitation	**19 103,50**	**21 969,02**	**26 362,83**
Achats consommés	*19 103,50*	*21 969,02*	*26 362,83*
Marge brute	**14 786,56**	**17 334,51**	**21 197,38**
Charges externes	**9 914,00**	**10 214,00**	**10 214,00**
Assurances	*1 200,00*	*1 200,00*	*1 200,00*
Téléphone, internet	*360,00*	*360,00*	*360,00*
Autres abonnements	*360,00*	*600,00*	*600,00*
Carburant, transports	*1 310,00*	*1 310,00*	*1 310,00*
Frais de déplacement et hébergement	-	-	-
Eau, électricité, gaz	*3 204,00*	*3 204,00*	*3 204,00*
Mutuelle	-	-	-
Fournitures diverses	*240,00*	*300,00*	*300,00*
Entretien matériel et vêtements	-	-	-
Nettoyage des locaux	*240,00*	*240,00*	*240,00*
Budget publicité et communication	-	-	-
Loyer et charges locatives	*1 200,00*	*1 200,00*	*1 200,00*
Expert comptable, avocats	*1 800,00*	*1 800,00*	*1 800,00*
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
Valeur ajoutée	**4 872,56**	**7 120,51**	**10 983,38**
Impôts et taxes	**240,00**	**240,00**	**240,00**
Salaires employés	**-**	**-**	**-**
Charges sociales employés	-	-	-
Prélèvement dirigeant(s)	**-**	**-**	**-**
Charges sociales dirigeant(s)	-	-	-
Excédent brut d'exploitation	**4 632,56**	**6 880,51**	**10 743,38**
Frais bancaires, charges financières	**600,00**	**600,00**	**600,00**
Dotations aux amortissements	**3 972,00**	**3 972,00**	**3 972,00**
Résultat avant impôts	**60,56**	**2 308,51**	**6 171,38**
Impôt sur les sociétés	**9,08**	**346,28**	**925,71**
Résultat net comptable (résultat de l'exercice)	**51,48**	**1 962,24**	**5 245,67**

Soldes intermédiaires de gestion

Projet : *Epicerie, petite restauration, multiservices*
Porteur de projet : *Epi'7 tout ainsi soi…fée*

	Année 1	%	Année 2	%	Année 3	%
Chiffre d'affaires	33 890,06	100%	39 303,54	100%	47 560,20	100%
Ventes + production réelle	33 890,06	100%	39 303,54	100%	47 560,20	100%
Achats consommés	19 103,50	56%	21 969,02	56%	26 362,83	55%
Marge globale	**14 786,56**	**44%**	**17 334,51**	**44%**	**21 197,38**	**45%**
Charges externes	9 914,00	29%	10 214,00	26%	10 214,00	21%
Valeur ajoutée	**4 872,56**	**14%**	**7 120,51**	**18%**	**10 983,38**	**23%**
Impôts et taxes	240,00	1%	240,00	1%	240,00	1%
Charges de personnel	-	0%	-	0%	-	0%
Excédent brut d'exploitation	**4 632,56**	**14%**	**6 880,51**	**18%**	**10 743,38**	**23%**
Dotation aux amortissements	3 972,00	12%	3 972,00	10%	3 972,00	8%
Résultat d'exploitation	**660,56**	**2%**	**2 908,51**	**7%**	**6 771,38**	**14%**
Charges financières	600,00	2%	600,00	2%	600,00	1%
Résultat financier	- 600,00	-2%	- 600,00	-2%	- 600,00	-1%
Résultat courant	**60,56**	**0%**	**2 308,51**	**6%**	**6 171,38**	**13%**
Résultat de l'exercice	**51,48**	**0%**	**1 962,24**	**5%**	**5 245,67**	**11%**
Capacité d'autofinancement	4 023,48	12%	5 934,24	15%	9 217,67	19%

Capacité d'autofinancement

	Année 1	Année 2	Année 3
Résultat de l'exercice	**51,48**	**1 962,24**	**5 245,67**
+ Dotation aux amortissements	3 972,00	3 972,00	3 972,00
Capacité d'autofinancement	**4 023,48**	**5 934,24**	**9 217,67**
- Remboursement des emprunts	-	-	-
Autofinancement net	**4 023,48**	**5 934,24**	**9 217,67**

Seuil de rentabilité économique

Projet : *Epicerie, petite restauration, multiservices*
Porteur de projet : *Epi'7 tout ainsi soi…fée*

	Année 1	Année 2	Année 3
Ventes + Production réelle	**33 890,06**	**39 303,54**	**47 560,20**
Achats consommés	19 103,50	21 969,02	26 362,83
Total des coûts variables	19 103,50	21 969,02	26 362,83
Marge sur coûts variables	**14 786,56**	**17 334,51**	**21 197,38**
Taux de marge sur coûts variables	**44%**	**44%**	**45%**
Coûts fixes	14 726,00	15 026,00	15 026,00
Total des charges	**33 829,50**	**36 995,02**	**41 388,83**
Résultat courant avant impôts	60,56	2 308,51	6 171,38
Seuil de rentabilité (chiffre d'affaires)	**33 751,25**	**34 069,31**	**33 713,59**
Excédent / insuffisance	138,81	5 234,23	13 846,62
Point mort en chiffre d'affaires par jour ouvré	*135,01*	*136,28*	*134,85*

Besoin en fonds de roulement

Analyse clients / fournisseurs :

	délai jours	Année 1	Année 2	Année 3
Besoins				
Volume crédit client HT	*0*	-	-	-
Ressources				
Volume dettes fournisseurs HT	*15*	785,08	902,84	1 083,40
Besoin en fonds de roulement		**- 785,08**	**- 902,84**	**- 1 083,40**

Plan de financement à trois ans

Projet : *Epicerie, petite restauration, multiservices*
Porteur de projet : *Epi'7 tout ainsi soi…fée*

	Année 1	Année 2	Année 3
Immobilisations	19 860,00		
Acquisition des stocks	3 000,00		
Variation du Besoin en fonds de roulement	- 785,08	- 117,76	- 180,57
Remboursement d'emprunts	-	-	-
Total des besoins	**22 074,92**	**- 117,76**	**- 180,57**
Apport personnel	15 160,00		
Emprunts	-		
Subventions	9 900,00		
Autres financements	1 500,00		
Capacité d'auto-financement	4 023,48	5 934,24	9 217,67
Total des ressources	**30 583,48**	**5 934,24**	**9 217,67**
Variation de trésorerie	8 508,55	6 052,00	9 398,24
Excédent de trésorerie	**8 508,55**	**14 560,55**	**23 958,79**

Rappel trésorerie début année 1 : 3 700,00

WIXICREA

Suivi de trésorerie Octobre à décembre 2019

Ce document doit être tenu au jour le jour ; les montants sont à inscrire TTC dans le mois correspondant à l'encaissement ou au décaissement de la somme

MOIS	démarrage	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
ENTREES														
Prêt bancaire 1														**0,00**
Prêt bancaire 2														**0,00**
Capital apporté	100,00													**100,00**
Apport en compte courant d'associé	24 200,00													**24 200,00**
TVA récupérée (crédit)	600,00										1 142,96	753,60	1 020,50	**3 517,06**
Chiffre d'affaire TTC											9 464,00	6 240,00	8 450,00	**24 154,00**
														0,00
														0,00
														0,00
														0,00
														0,00
TOTAL ENTREES	**24 900,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 606,96**	**6 993,60**	**9 470,50**	**51 971,06**
SORTIES														
Frais d'établissement	700,00													**700,00**
Achat matériel	12 000,00													**12 000,00**
Achat locaux, travaux	2 000,00													**2 000,00**
Retrait compte courant														**0,00**
														0,00
														0,00
TVA reversée											1 582,30	1 043,28	1 412,77	**4 038,35**
Achats consommés, matières premières	3 000,00										3 367,00	3 768,00	5 102,00	**15 237,00**
Loyer	100,00										100,00	100,00	100,00	**400,00**
EDF, GDF, eau	267,00										267,00	267,00	267,00	**1 068,00**
Fournitures diverses	3 800,00										20,00	20,00	20,00	**3 860,00**
Fournitures autres	2 000,00													**2 000,00**
Entretien, réparations											20,00	20,00	20,00	**60,00**
Assurances	60,00										60,00	60,00	60,00	**240,00**
Honoraires comptables	150,00										150,00	150,00	150,00	**600,00**
Publicité	100,00													**100,00**
Transporteurs														**0,00**
Frais de déplacements														**0,00**
Poste et télécommunications	30,00													**30,00**
Abonnements, cotisations	40,00													**40,00**
Frais bancaires, agios	50,00													**50,00**
Rémunération Dirigeant														**0,00**
Charges sociales Dirigeant														**0,00**
Salaires														**0,00**
Charges sociales salariés														**0,00**
														0,00
														0,00
TOTAL SORTIES	**24 297,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 566,30**	**5 428,28**	**7 131,77**	**42 423,35**
DIFFERENCE ENTREES SORTIES	***603,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***5 040,66***	***1 565,32***	***2 338,73***	***9 547,71***
SOLDE COMPTE COURANT (trésorerie)	**603,00**	**603,00**	**603,00**	**603,00**	**603,00**	**603,00**	**603,00**	**603,00**	**603,00**	**603,00**	**5 643,66**	**7 208,98**	**9 547,71**	**9 547,71**

WIXICREA

Suivi de trésorerie Janvier à septembre 2020

Ce document doit être tenu au jour le jour ; les montants sont à inscrire TTC dans le mois correspondant à l'encaissement ou au décaissement de la somme

MOIS	démarrage	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
ENTREES														
Prêt bancaire 1														**0,00**
Prêt bancaire 2														**0,00**
Capital apporté	100,00													**100,00**
Apport en compte courant d'associé	24 200,00													**24 200,00**
TVA récupérée (crédit)	600,00	686,09	785,00	816,40	816,40	979,68	816,40	593,46	520,80	979,68				**7 593,91**
Chiffre d'affaire TTC		5 681,00	6 500,00	6 760,00	6 760,00	8 112,00	6 760,00	4 914,00	1 456,00	8 112,00				**55 055,00**
														0,00
														0,00
														0,00
														0,00
														0,00
TOTAL ENTREES	**24 900,00**	**6 367,09**	**7 285,00**	**7 576,40**	**7 576,40**	**9 091,68**	**7 576,40**	**5 507,46**	**1 976,80**	**9 091,68**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**86 948,91**
SORTIES														
Frais d'établissement	700,00													**700,00**
Achat matériel	12 000,00													**12 000,00**
Achat locaux, travaux	2 000,00													**2 000,00**
Retrait compte courant														**0,00**
														0,00
														0,00
TVA reversée		949,81	1 086,75	1 130,22	1 130,22	1 356,26	1 130,22	821,58	243,43	1 356,26				**9 204,75**
Achats consommés, matières premières	3 000,00	3 430,45	3 925,00	4 082,00	4 082,00	4 898,40	4 082,00	1 512,00	879,20	4 898,40				**34 789,45**
Loyer	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00				**1 000,00**
EDF, GDF, eau	267,00	267,00	267,00	267,00	267,00	267,00	267,00	267,00	267,00	267,00				**2 670,00**
Fournitures diverses	3 800,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00				**3 980,00**
Fournitures autres	2 000,00													**2 000,00**
Entretien, réparations		20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00				**180,00**
Assurances	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00				**600,00**
Honoraires comptables	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00				**1 500,00**
Publicité	100,00													**100,00**
Transporteurs														**0,00**
Frais de déplacements		90,00	120,00	120,00	90,00	120,00	120,00	120,00	50,00	120,00				**950,00**
Poste et télécommunications	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00				**300,00**
Abonnements, cotisations	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00				**400,00**
Frais bancaires, agios	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00				**500,00**
Rémunération Dirigeant														**0,00**
Charges sociales Dirigeant														**0,00**
Salaires														**0,00**
Charges sociales salariés														**0,00**
														0,00
														0,00
TOTAL SORTIES	**24 297,00**	**5 207,26**	**5 868,75**	**6 069,22**	**6 039,22**	**7 111,66**	**6 069,22**	**3 190,58**	**1 909,63**	**7 111,66**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**72 874,20**
DIFFERENCE ENTREES SORTIES	***603,00***	***1 159,83***	***1 416,25***	***1 507,18***	***1 537,18***	***1 980,02***	***1 507,18***	***2 316,88***	***67,17***	***1 980,02***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***14 074,71***
SOLDE COMPTE COURANT (trésorerie)	**603,00**	**1 762,83**	**3 179,08**	**4 686,26**	**6 223,44**	**8 203,46**	**9 710,64**	**12 027,52**	**12 094,69**	**14 074,71**	**14 074,71**	**14 074,71**	**14 074,71**	**14 074,71**

Parc naturel régional Oise - Pays de France

Avec le soutien de :

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom : *Date :* 20/03/2019

Intitulé du projet	Ouverture d'un commerce de proximité « Epi'7 tout, ainsi soi… fée »
Porteur	Commune de Mareil-en-France et Mme Valérie MOLARD (SAS en cours de création)

Fiche-action : ☐ *1 (patrimoine)* ☐ *2 (tourisme vert)* ☐ *3 (hébergement)* ☒ *4 (commerce)* ☐ *5 (circuits courts)* ☐ *6 (coopération)*

N°	Critères généraux	Note
1	**Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ?** (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est **éliminatoire**.)	1 / **1**
2	**Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR** / Evaluées selon les critères suivants : • Projet touristique (sauf hébergement) : - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) • Autre projet : - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point)	1 /1 1 /1 0,5 /1 1 /1 = 3,5 / **4**
3	**Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage…)** Evalué selon les critères suivants : - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est **éliminatoire**.	2 / **2**
4	**Innovation** / Evaluée selon les critères suivants : - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	2 / **2**
5	**Localisation et portée géographique :** - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà)	1,5 / **2**
6	**Partenariats et bénéficiaires :** - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public…)	2 / **2**
7	**Viabilité économique et qualité technique du projet** Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est **éliminatoire**.	3 / **3**

Sous-total : 15 **/16**

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 2 **/2**

Critères spécifiques à la fiche-action */ Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.*		**Note**
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude…) (3 points / **0 éliminatoire**) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs…) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	/3 /2 /1,5 /1,5 /2 = **/10**
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF… B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun…), signalisation et jalonnement E - Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2 /2 /2 /2 /2 = **/10**
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation…) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) **Bonus (6 pts max.)** : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers **(+ 4 pts)**, projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap **(+ 2 pts / label)**	/2 /2 /2 /4 = **/10** + **/6**
✓ Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte…) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement…) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques…) **Bonus** : intégration architecturale de la devanture **(+ 2 points)**	2 /2 2 /2 0,5 /2 2 /2 1 /2 = 7,5 **/10** + 0 **/2**
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE…) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement…) **Bonus** : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales **(+ 4 pts)**, projet porté par un agriculteur (ou un groupement) **(+ 2 pts)**	/4 /2 /2 /2 = **/10** + **/6**

Note de base : / = 22,5 / 26

Bonus : + 2

NOTE FINALE : 24,5 / 26

☒ **Note supérieure ou égale à 13 :** Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

☐ **Note inférieure à 13 :** Le projet obtient un avis défavorable.

Pour rappel, lors de la programmation du dossier :
Note ≥ 20 : 100 % du montant maximum applicable
16 ≤ Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable
13 ≤ Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable
Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- *du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;*
- *du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;*
- *du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;*
- *du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;*
- *du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.*

Parc naturel régional Oise - Pays de France

Avec le soutien de :

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité d'audition du 20 mars 2019

Intitulé du projet :	Création d'un parcours innovant avec Réalité Virtuelle à Chantilly
Porteur :	Association Office de Tourisme de Chantilly
Localisation :	Chantilly
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Création de l'application	43 559 €	- *Subventions publiques :*	
		LEADER (64 %)	**27 877,76 €**
		- Autofinancement (36 %) :	15 681,24 €
TOTAL ELIGIBLE :	**43 559 €**	**TOTAL :**	**43 559 €**

Note : ce plan de financement est conditionné à l'obtention du statut d'organisme qualifié de droit public (OQDP), qui permet de mobiliser l'autofinancement de la structure comme contrepartie publique à la subvention européenne.

Description du projet :

Voir fiche-projet ci-jointe remplie par le porteur du projet.

LE PROJET

Localisation et portée géographique	Le parcours est distribué à L'Office de Tourisme de Chantilly. Implanté sur le centre ville de Chantilly, autour des canaux, il présente l'histoire des jardins disparus d'André Le Nôtre, entre le Potager des Princes, le Pavillon de Manse et la ville.
Description synthétique du projet *Expliquer :* - *Le contexte : comment est venue l'idée du projet* - *Le concept : en quoi consiste le projet* - *Les moyens : quels sont concrètement les actions et investissements prévus* *Un support de présentation existant peut être joint à la fiche si besoin.*	CONTEXTE : L'Office de Tourisme souhaite renforcer son attractivité en proposant de nouvelles activités à un public familial. Les canaux historiques de la ville de Chantilly sont généralement méconnus du grand public, leur mise en scène participera à leur renaissance. La réalité virtuelle offre la possibilité d'animer et de reconstituer sur le site, les éléments patrimoniaux disparus. Son aspect dynamique séduit les familles et donne une image moderne à la Destination. CONCEPT : Les visiteurs partent, de l'Office de Tourisme, après avoir chargé une application, pour un parcours de visite en autonomie autour des canaux et des jardins disparus. La visite, ainsi téléchargée, est visible même sans flux internet. Elle est composée de 12 points, retraçant l'histoire des jardins disparus d'André Le Nôtre. Les points d'intérêt seront visibles par le visiteur sur une carte, et des "push", gérés grâce au référencement GPS, apparaîtront sur le smartphone pour prévenir le visiteur de la suite de la visite. Pour vivre l'expérience complètement, ils seront équipés d'un cardboard, qu'ils utiliseront pour les trois reconstitutions en Réalité Virtuelle : les grandes cascades, clou du spectacle quand les princes faisaient visiter leurs jardins - l'arrivée des bateaux par lesquels les princes traversaient les jardins - le réservoir, bien plus important qu'aujourd'hui. Le cardboard permettra d'immerger totalement le visiteur dans la reconstitution, le 3D et le 360°donneront aux visiteurs la sensation de revivre les lieux tels qu'ils étaient au XVIIe siècle. Les rares vestiges de la période des jardins disparus (XVIIe siècle), présentés au Potager des Princes et au Pavillon de Manse, seront valorisés. Leurs présentations succinctes inciteront les visiteurs à compléter leur parcours par la visite des deux lieux. Les autres points d'intérêt seront présentés sous une forme plus classique (textes, sons, illustrations, films) visibles sur le smartphone. MOYENS : Un comité scientifique sera chargé de vérifier la véracité des présentations, y compris celles en réalité virtuelle. Un groupe de travail et un groupe de testeurs permettront de valider les différentes étapes. L'investissement général prévu est de 43 559 € HT.
Objectifs du projet et lien avec la stratégie du GAL	L'objectif principal est de créer une nouvelle activité touristique innovante et moderne, valorisant les canaux. Le format de la visite, en autonomie, permet aux visiteurs de garder leur rythme, tout en faisant une pause dans la ville s'ils le souhaitent (déjeuner, autre visite complémentaire, achat ...) et donc de générer des retombées économiques.
Partenaires et leur implication *(conseil technique, soutien financier, aide en nature...)*	- Partenariat historique et technique : avec le service patrimoine et le label Ville d'Art et d'Histoire de la ville de Chantilly > création des contenus, direction des reconstitutions ... Partenariat financier : avec la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne > Financement du projet
Calendrier prévisionnel	Démarrage du projet (= 1ère dépense engagée) : Janvier 2019 Achèvement du projet (= dernière facture soldée) : Juillet 2019 Préciser le phasage le cas échéant : Début des travaux, décembre 2018 - livraison Juin 2019

Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR	Quelles retombées économiques le projet devrait-il générer ? *(nombre d'emplois créés/maintenus, richesses ou revenus créés, impact attendu sur la fréquentation touristique, effet d'entraînement sur d'autres activités...)* Augmentation de la fréquentation touristique - à l'Office de Tourisme et dans la ville. Consommation dans la ville (restaurants, salons de thé, bars) Entrées dans les sites touristiques complémentaires (Le Potager des Princes et le Pavillon de Manse). En quoi le projet répond-il à une demande, à un manque ? L'Office de Tourisme observe que le public familial recherche des visites innovantes et dynamiques. L'Office de Tourisme a vocation a valoriser les sites touristiques alentours comme le Potager des Princes et le Pavillon de Manse, qui bénéficieront de cette visite. Les statistiques permettront de vérifier que les visiteurs font l'ensemble du parcours et de réajuster certains points si nécessaire.
Respect de l'environnement	Quel sera l'impact du projet sur l'environnement *(climat, biodiversité, milieux et ressources naturels...)* et quelles mesures sont prévues pour limiter cet impact ? Cet aspect fera-t-il l'objet d'une valorisation ou sensibilisation auprès du public ? La visite se fait à pied. Les lieux d'intérêt sont mentionnés par des "push" GPS, il n'y a donc pas de signalisation au sol ou de mobilier urbain nécessaire. Le Cardboard, a usage personnel, peut être utilisé pour suivre d'autres visites du même type, et donc est réutilisable.
Innovation	En quoi le projet est-il innovant, se démarque-t-il de ce qui existe déjà sur le territoire du Parc naturel régional *(en termes de concept, procédé, méthode, partenariat...)* ? L'Office de Tourisme n'a pas détecté d'autres visites de ce type dans un périmètre proche. Cette visite sera un support de communication pour valoriser les engagements dans le développement touristique de la destination. La reconstitution en Réalité Virtuelle permet de vivre une expérience unique, sur place, et donc de donner un sentiment dynamique au patrimoine.
Communication et public cible	Comment prévoyez-vous de faire connaître votre projet ? *(supports de communication, internet, médias, évènement, réseaux spécifiques...)* Des test seront organisés pour les influenceurs et élus du territoire. Un pack communication est compris dans le budget. Flyers, affiches, kakémono, film promotionnel, conférence de presse et journée de lancement de la visite sont prévus. Quel est le public cible ? *(donnez des indications qualitatives et quantitatives)* Le projet prévoit-il des mesures d'adaptation spécifiques à certains types de public ? Le projet touche des publics variés, même si la cible principale est familiale. Tous les visiteurs de l'Office de Tourisme peuvent bénéficier de l'offre sur le parcours, français et étrangers. L'objectif est de toucher 1 000 personnes sur une année complète. Des actions de promotion complémentaires seront mis en place pour les "régionaux" à l'occasion des Journées du Patrimoine.
Suite donnée au projet	S'il s'agit d'un projet pérenne, quelles sont les modalités de fonctionnement prévues (financement, gestion, entretien...) ? Le budget permet l'acquisition de l'application. La plate forme permet ensuite de créer d'autres visites sans coût supplémentaire (en dehors de la réalité virtuelle, nécessairement réalisée par des professionnels). Les frais de fonctionnement sont très minimes puisque la plate forme appartiendra à l'Office de Tourisme. L'hébergement de l'application de coûte rien. Quelle évolution ou quelles autres actions sont envisagées à plus long terme ? Développement du même type de visite sur l'ensemble du territoire des OT de Senlis et Chantilly dés lors qu'ils seront regroupés.

Création d'un parcours innovant avec Réalité Virtuelle à Chantilly

Office de Tourisme de Chantilly
et de l'Aire Cantilienne

Présentation
Commission Leader
le 20 mars 2019

Parc Naturel Régional
Oise Pays-de-France

Le projet :

Une visite autour des canaux de Chantilly, en autonomie, illustrée par de l'audio, de la vidéo et des réalités virtuelles.

> Les visiteurs téléchargent l'application sur leur smartphone ou tablette
Ils suivront la visite sur ce support (lecture, audio, jeux et réalités virtuelles)

> Les visiteurs se munissent des cardboards pour visualiser au mieux les réalités virtuelles à l'Office de Tourisme

> Les visiteurs se rendent sur le point de départ de la visite (devant l'Office de Tourisme)

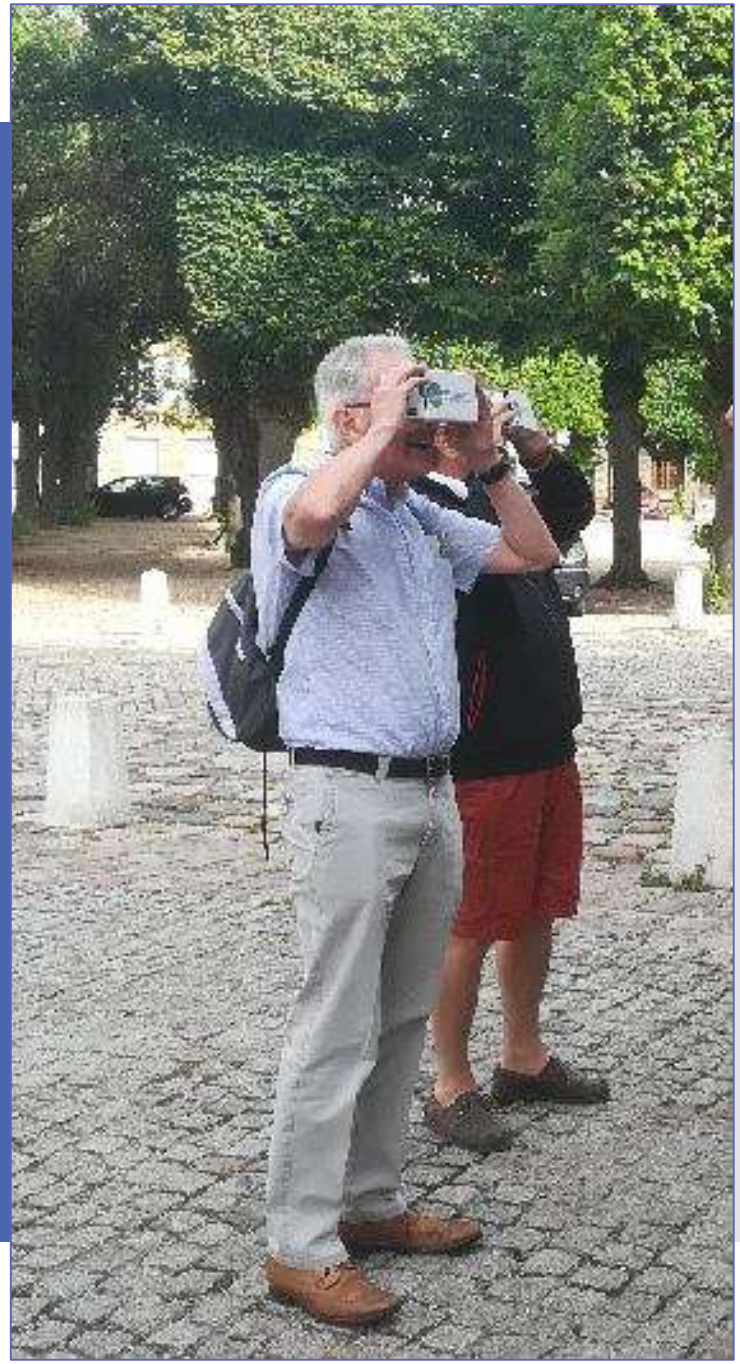

L’objectif du projet :

Renforcer l’attractivité du territoire avec une nouvelle offre, pour développer le taux de touristicité de la destination.

> Prolonger le séjour des touristes

> Renforcer l’attractivité pour une cible familiale

> Favoriser l’économie du territoire avec une visite qui traverse la ville (commerces et sites touristiques implantés en ville)

> Augmenter la fréquentation de l’Office de Tourisme

- Nombre de visiteurs la 1ere année (mi septembre / décembre) : 400

- Objectif de visite :

Nombre de visiteurs ayant terminés le parcours : 300

Nombre de visiteurs ayant fréquentés les autres sites touristiques : 100

Retombées économiques :

Consommation de la visite guidée en soirée, prolongeant le séjour

Augmentation de la fréquentation touristique à l'Office de Tourisme

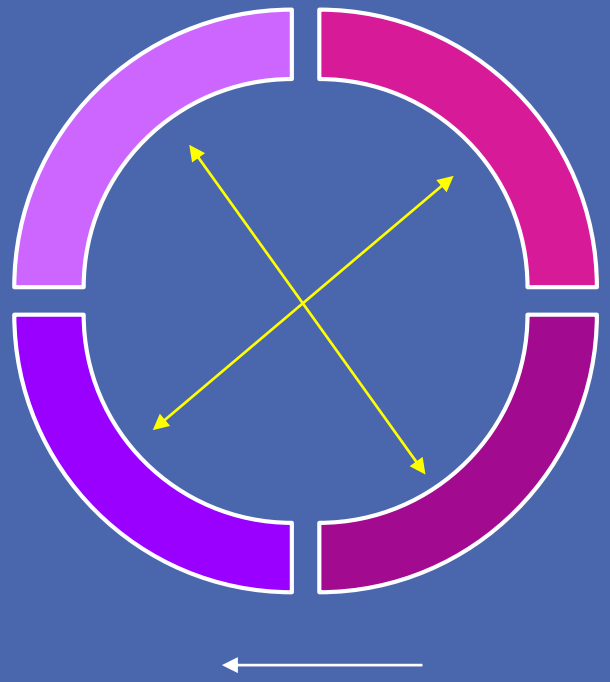

Augmentation de la fréquentation des sites touristiques en lien avec la visite : Potager des Princes et Pavillon de Manse

Consommation dans le centre ville : restaurants, boutiques, salons de thé …

Zone de chalandise :

Zone prioritaire touristique

Zone secondaire excursionnistes

Zone prioritaire ambassadeurs

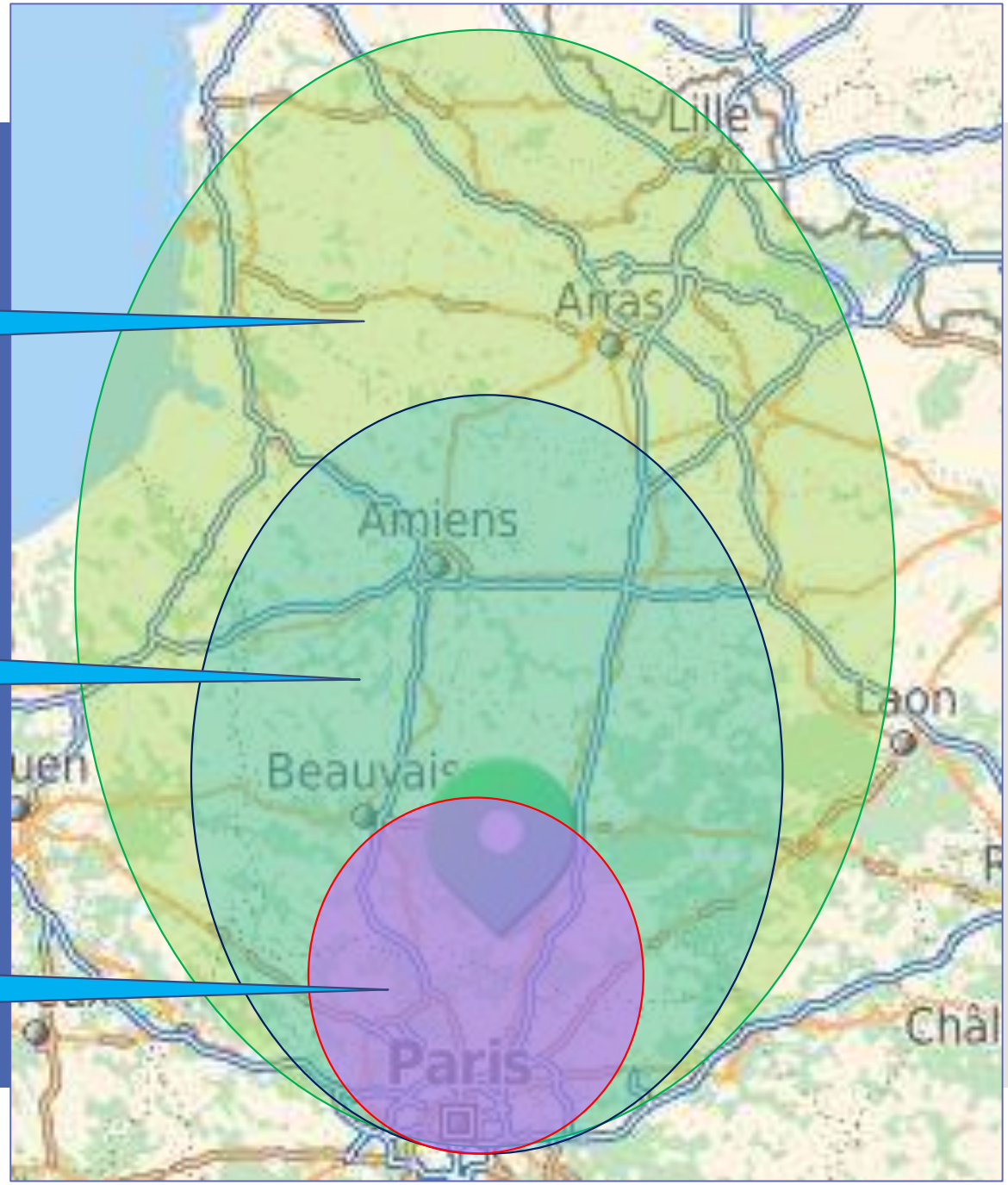

Le thème, les canaux :

Les Jardins disparus d'André Le Nôtre fascinent les visiteurs.

Les visites guidées avec conférencières qui existent actuellement rencontrent toujours beaucoup de succès.

> Les canaux constituent un espace peu connu, peu fréquenté par les touristes, et pourtant chargé d'histoire

> Le parcours est en ville et peut démarrer de l'Office de Tourisme, central

> Le parcours ne présente pas de difficulté (2 km, sécurisé, en ville)

> Le parcours passe devant le Potager des Princes et le Pavillon de Manse, sites touristiques conservant des patrimoines en lien avec le thème

> Le thème est idéal pour bénéficier de réalité virtuelle reconstituant trois points d'intérêts majeurs

> Le thème est ludique, dans l'air du temps et intergénérationnel

Etape 7 : Le jardin lieu de pouvoir. **Réalité Virtuelle**

Etape 6 : Le réseau hydraulique. **Jeu, longueur des canaux, chiffres**

Etape 5 : Les Grandes Cascades. **Réalité Virtuelle**

Etape 4 : La vallée de la Nonette, développement des Grandes Eaux

Etape 8 : Le Pavillon de Manse. **Jeu, faire monter l'eau grâce à la roue**

Etape 3 : la disparition des jardins à la Révolution. **Jeu, carte à gratter**

Etape 9 : Les canalisations

Etape 10 : Le grand réservoir. **Réalité Virtuelle**

Etape 1 : présentation du contexte du XVIIe siècle

Etape 2 : les jardins au XVIIe siècle. **Photo 360° présentant la Faisanderie**

Forme de l’application :

Iconographie (gravures, peintures)

Images ou audio

Texte d’informations

En savoir plus (texte supplémentaire)

Lexique

Le prestataire :

Camineo

Camineo a été créé en 2005 par Christophe Rhin et Xavier Zimmermann.

Groupe aéronautique EADS → Expertise des guides numériques nomades et géoréférencés → Création de Camineo

Camineo a été primée à de nombreuses reprises par les ministères de la Recherche et l'Industrie ou dans les salons du tourisme : Tourisma, RuraliTIC, le MAP (Salon du Tourisme de Paris).

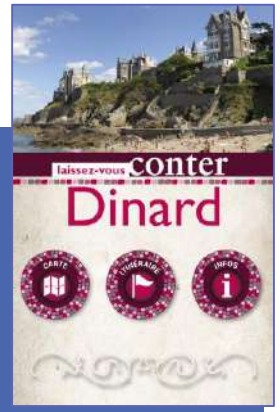

Références :

Laissez vous conter DINARD
Enghien les bains
Village historique de Val Jalbert
Videoguide Limousin
Visite guidée de Guarda
La Roche-Sur-Yon Tour
Mobi'Loire
Edifia, l'histoire en main
(…)

Un investissement pérenne :

Une fois le 1er projet achevé, les outils sont mis à disposition de l'acheteur :

- Possibilité de créer des visites de manière illimitée, gratuitement
- Possibilité de changer les coloris, textes, photos sans passer par le prestataire donc gratuitement

- Le seul coût a envisager en supplément est une reconstitution en réalité virtuelle, passant obligatoirement par des professionnels (compter entre 5 000 € et 10 000 € la reconstitution).

La volonté de l'Office de Tourisme est de développer, dès 2020, de nouvelles visites (sur Senlis, sur Chantilly), incluant de la Réalité Virtuelle, en fonction du budget disponible.

Techniquement, les reconstitutions :

- Reconstitution des Grandes Cascades : côtes, inclinaisons de la pente, observation des cascades de St Cloud (créées sur le même principe) …
- Reconstitution du grand canal et des bateaux princiers : cotes, plan de masse des écluses, gravures, peintures, recherche des costumes des bateliers …
- Reconstituions des réservoirs : côtes, plans, gravure …

Méthodologie appliquée :

Création d'un groupe de travail :

- Marie Lemaire – chef de projet
- Sarah Gillois – caution scientifique
- Nicole Garnier – caution scientifique

Création d'un comité de pilotage :

- Composé d'élus, de commerçants, de socio-professionnels

Objectif :

- Associer les institutions et les porteurs privés dans le projet
- Donner un sens commun au projet pour qu'il soit promu par tous les acteurs privés et publics

- **LIVRAISON PREVUE POUR LES JOURNEES DU PATRIMOINE**

Répartition des coûts :

Prestations :

➢ Création et fourniture de l'application	14 875 €	HT
➢ Mise en conformité en en ligne de l'application	1 350 €	HT
➢ Restitutions des grandes cascades, du grand canal et du Réservoir (modélisation pour expérience en Réalité Virtuelle animée)	17 050 €	HT
➢ Captation photo 360° - Faisanderie	850 €	HT

Fournitures :

➢ 500 Casques, type Cardboard, logotypés (6,64 € HT l'unité)	3 320 €	HT

Promotion :

➢ Demi-journée d'animation pour le lancement du produit	1 125 €	HT
➢ Pack promotion / marketing (outils print, contact presse, vidéo promotionnelle, promotion réseaux sociaux …)	4 489 €	HT

Journée d'accompagnement

> Installation du parcours en ville	500 €	HT

Maintenance :

Accès au support technique, hébergement, accès au gestionnaire de contenus, corrections des bugs et évolutions de l'application :

Offert année 1

1 450 € HT / an

TOTAL : 43 559 € HT soit 52 270,80 € TTC

CONCLUSION :

La création d’un parcours innovant avec Réalité Virtuelle, à Chantilly est :

Un projet de valorisation patrimonial

Un projet de développement économique

Un projet sans impact environnemental

Un projet moderne qui participe à l’attractivité du territoire

Un projet pérenne

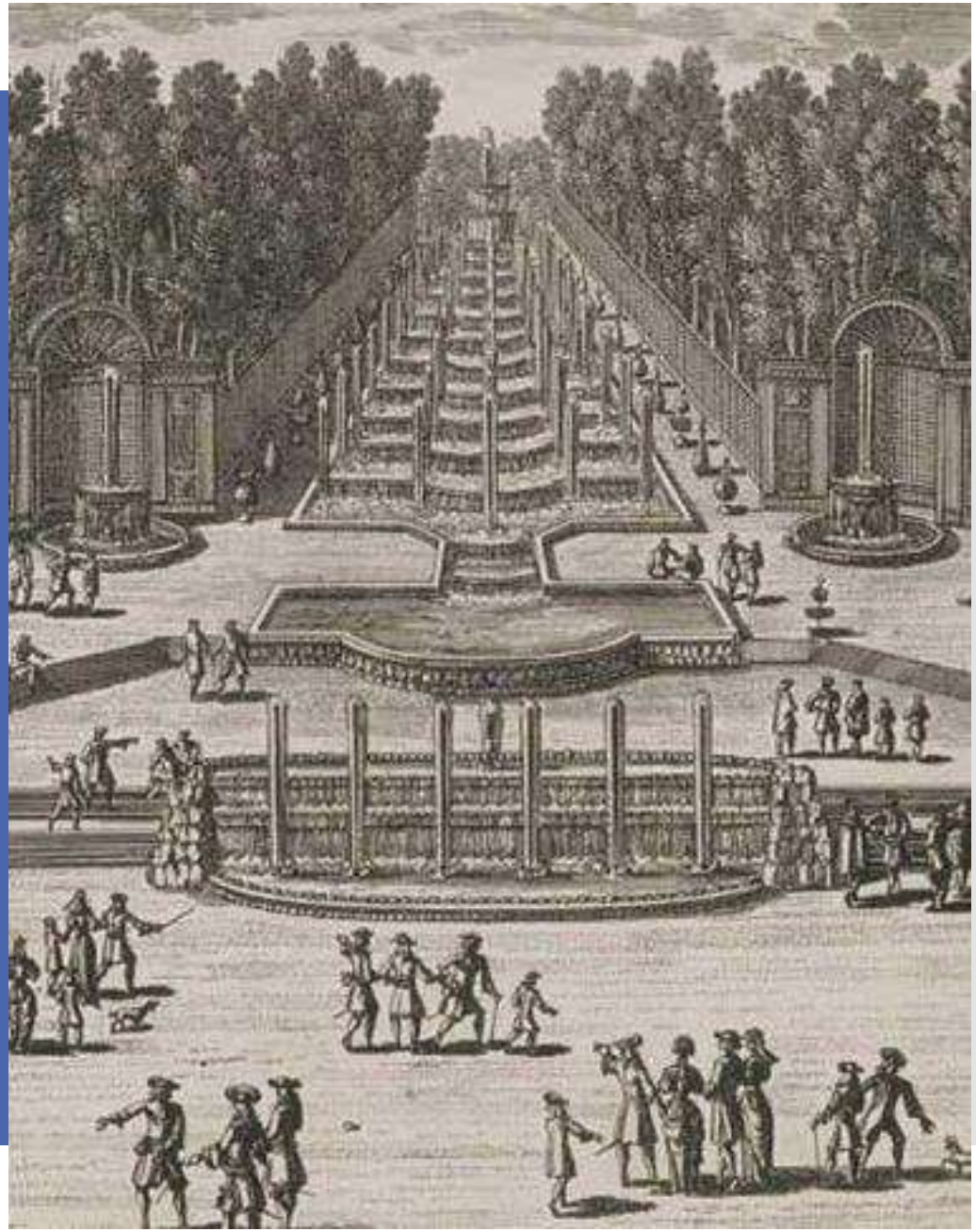

Parc naturel régional Oise - Pays de France

Avec le soutien de :

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom : *Date :* 20/03/2019

Intitulé du projet	Création d'un parcours innovant avec réalité virtuelle à Chantilly
Porteur	Association Office de Tourisme de Chantilly

Fiche-action : ☒ *1 (patrimoine)* ☐ *2 (tourisme vert)* ☐ *3 (hébergement)* ☐ *4 (commerce)* ☐ *5 (circuits courts)* ☐ *6 (coopération)*

N°	Critères généraux	Note
1	**Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ?** (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est **éliminatoire**.)	1 / **1**
2	**Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR** / Evaluées selon les critères suivants : • Projet touristique (sauf hébergement) : - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) • Autre projet : - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point)	1 /1 1 /1 0,5 /1 1 /1 = 3,5 / **4**
3	**Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage…)** Evalué selon les critères suivants : - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est **éliminatoire**.	1 / **2**
4	**Innovation** / Evaluée selon les critères suivants : - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	2 / **2**
5	**Localisation et portée géographique :** - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà)	2 / **2**
6	**Partenariats et bénéficiaires :** - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public…)	2 / **2**
7	**Viabilité économique et qualité technique du projet** Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est **éliminatoire**.	2,5 / **3**

Sous-total : 14 **/16**

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 0 **/2**

Critères spécifiques à la fiche-action */ Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.*		**Note**
✓ Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude…) (3 points / **0 éliminatoire**) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs…) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	3 /3 2 /2 1,5 /1,5 1,5 /1,5 2 /2 **= 10 /10**
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF… B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun…), signalisation et jalonnement E - Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2 /2 /2 /2 /2 **= /10**
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation…) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) **Bonus (6 pts max.)** : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers **(+ 4 pts)**, projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap **(+ 2 pts / label)**	/2 /2 /2 /4 **= /10** **+ /6**
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte…) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement…) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques…) **Bonus** : intégration architecturale de la devanture **(+ 2 points)**	/2 /2 /2 /2 /2 **= /10** **+ /2**
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE…) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement…) **Bonus** : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales **(+ 4 pts)**, projet porté par un agriculteur (ou un groupement) **(+ 2 pts)**	/4 /2 /2 /2 **= /10** **+ /6**

Note de base : / = 24/26

Bonus : + 0

NOTE FINALE : 24/26

☒ **Note supérieure ou égale à 13 :** Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

☐ **Note inférieure à 13 :** Le projet obtient un avis défavorable.

Pour rappel, lors de la programmation du dossier :
Note ≥ 20 : 100 % du montant maximum applicable
16 ≤ Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable
13 ≤ Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable
Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- *du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;*
- *du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;*
- *du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;*
- *du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;*
- *du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.*

Parc naturel régional Oise - Pays de France

Avec le soutien de :

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité de programmation du 20 mars 2019

Intitulé du projet :	Réalisation d'une exposition permanente sur le patrimoine et l'histoire du village
Porteur :	Commune de Raray
Localisation :	Raray
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Description du projet :

La commune de Raray possède un riche patrimoine historique (dont plusieurs éléments classés monuments historiques), reflet de son histoire plus de deux fois millénaire. Outre le château, monument emblématique de la commune, le village possède également plusieurs bâtiments remarquables. La commune dispose en outre d'un riche fonds d'archives qui permet de retracer précisément l'histoire du village. L'offre touristique comprend 3 hébergements (Hôtel L'Orangerie de Raray, Hôtel-Restaurant Château de Raray, Cabanes des Grands Chênes, soit 77 lits au total) , un golf, ainsi qu'une offre de deux visites guidées (château et village) tous les dimanches de juin à septembre.

Afin d'accompagner ce développement touristique, la mairie souhaite créer une exposition permanente pour promouvoir le village de Raray, son territoire, son histoire, son architecture, ses paysages et ses terroirs. La salle d'exposition constituera un espace d'accueil permanent et autonome pour les promeneurs et visiteurs et sera aussi utilisée dans les cadre des visites guidées. Cela permettra par ailleurs de créer un espace de vie original dans le village.

L'exposition comprendra :

- Une vitrine présentant des reproductions de documents anciens
- Dix panneaux d'exposition thématiques sur l'histoire de la commune et de ses habitants
- Un écran projetant 3 contenus : un court-métrage sur l'histoire de la commune, une reconstitution 3D de Raray à la veille de la Révolution et des témoignages d'habitants sur l'histoire récent du village.

Elle prendra place dans une ancienne salle de classe inutilisée. Elle sera modulable et mobile afin de pouvoir libérer ponctuellement les lieux pour des circonstances particulières.

Partenaires sollicités ou envisagés :

- Soutien financier : Département de l'Oise et LEADER
- Conseil et promotion : Office de tourisme de Senlis, Oise Tourisme

Plan de financement de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		**Ressources :**	
Exposition (conception et fourniture)	24 185 €	*- Subventions publiques :*	
		Département de l'Oise (14 %)	3 386,00 €
		LEADER (56 %)	**13 543,48 €**
		- Autofinancement (30 %)	7 255,52 €
TOTAL :	**24 185 €**	**TOTAL :**	**24 185,00 €**

PROJET PRÉSENTÉ EN COMITÉ D'AUDITION LE 7 NOVEMBRE 2018

Le Comité d'audition a demandé au porteur de fournir des précisions sur :

- les animations et partenariats envisagés (avec l'office de tourisme, avec les écoles…) pour faire connaître et faire vivre l'exposition.
- la localisation de l'exposition, les horaires et conditions d'ouverture, qui devront permettre au public d'y accéder en-dehors des visites guidées.
- les éventuels panneaux extérieurs, qui le cas échéant devront employer des matériaux prévus pour un usage extérieur (protection UV et anti-graffiti), respecter la charte graphique du Parc et obtenir un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

Réponses données par le porteur de projet aux demandes du Comité d'audition :

- Les animations et partenaires envisagés seront essentiellement : l'Office de Tourisme de Senlis Chantilly, le PNR, les établissements scolaires (cycle 2, 3 et 4), la Demeure Historique, les Vieilles Maisons Françaises, l'association Arts et vie…
  Ces partenaires interviendront toute l'année selon un planning défini collégialement.
- L'exposition sera dans l'ancienne salle de classe de 55 m² avec cour fermée (parking) et toilettes mises aux normes, l'entrée se fera au 2bis rue de la Solette 60810 Raray.
  Pour les horaires et conditions d'ouverture, ils seront établis en fonction de la demande par mail à la mairie : mairiederaray@wanadoo.fr et pendant les jours d'ouverture du secrétariat, soit les mardis et vendredis de 9 heures à 17 heures.
- Il n'y aura pas de panneau extérieur, par contre, seront installés 1 ou 2 panneaux dans l'église en prolongement de l'exposition permanente dans l'ancienne salle de classe. Ce ou ces panneaux relateront l'histoire de l'église, des vitraux, des statues, des tableaux et de la crypte découverte récemment.

Parc naturel régional Oise - Pays de France

Avec le soutien de :

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Nom :

Date : 20/03/2019

Intitulé du projet	Réalisation d'une exposition permanente
Porteur	Commune de Raray

Fiche-action : ☒ *1 (patrimoine)* ☐ *2 (tourisme vert)* ☐ *3 (hébergement)* ☐ *4 (commerce)* ☐ *5 (circuits courts)* ☐ *6 (coopération)*

N°	Critères généraux	Note
1	**Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ?** (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est **éliminatoire**.)	1 / **1**
2	**Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR** / Evaluées selon les critères suivants : • Projet touristique (sauf hébergement) : - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) • Autre projet : - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point)	1 /1 1 /1 0,5 /1 1 /1 = 3,5 / **4**
3	**Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage…)** Evalué selon les critères suivants : - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est **éliminatoire**.	2 / **2**
4	**Innovation** / Evaluée selon les critères suivants : - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	1 / **2**
5	**Localisation et portée géographique :** - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà)	2 / **2**
6	**Partenariats et bénéficiaires :** - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public…)	2 / **2**
7	**Viabilité économique et qualité technique du projet** Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est **éliminatoire**.	2 / **3**

Sous-total : 13,5 **/16**

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 0 **/2**

Critères spécifiques à la fiche-action */ Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.*		**Note**
✓ Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude…) (3 points / **0 éliminatoire**) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs…) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	3 /3 1 /2 1 /1,5 1,5 /1,5 non noté /2 = 6,5 /~~10~~ 8
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF… B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun…), signalisation et jalonnement E - Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2 /2 /2 /2 /2 = **/10**
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation…) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) **Bonus (6 pts max.)** : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers **(+ 4 pts)**, projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap **(+ 2 pts / label)**	/2 /2 /2 /4 = **/10** + **/6**
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte…) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement…) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques…) **Bonus** : intégration architecturale de la devanture **(+ 2 points)**	/2 /2 /2 /2 /2 = **/10** + **/2**
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE…) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement…) **Bonus** : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales **(+ 4 pts)**, projet porté par un agriculteur (ou un groupement) **(+ 2 pts)**	/4 /2 /2 /2 = **/10** + **/6**

Note de base : 20/24 = 21,5/*26*

Bonus : + 0

NOTE FINALE : 21,5/*26*

☒ **Note supérieure ou égale à 20 :** Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 100 % du maximum applicable.

☐ **Note supérieure ou égale à 16 et inférieure à 20 :** Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 75 % du maximum applicable.

☐ **Note supérieure ou égale à 13 et inférieure à 16 :** Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 50 % du maximum applicable.

☐ **Note inférieure à 13 :** Le projet est refusé.

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- *du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;*
- *du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;*
- *du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;*
- *du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;*
- *du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.*

Parc naturel régional Oise - Pays de France

Avec le soutien de :

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité de programmation du 20 mars 2019

Intitulé du projet :	Rénovation du village troglodytique pour développement d'activités artisanales
Porteur :	Commune de Gouvieux
Localisation :	Gouvieux
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Description du projet :

La commune de Gouvieux se caractérise par un patrimoine unique dans la région : un ensemble troglodytique hérité des anciennes carrières et encore partiellement habité. Le quartier est préservé, original et pittoresque. Bien desservi, non loin d'un axe majeur de circulation (Gouvieux - Saint-Maximin - Creil), son potentiel touristique et économique est dès lors important.

Depuis plusieurs années, la Mairie acquiert les troglodytes les unes après les autres afin de les protéger et de les valoriser. Elle en possède 5 à ce jour : une ancienne discothèque transformée en salle municipale, une servant de cave pour la vigne associative, deux abritant des artisans d'art (céramiste et verrier) et une à rénover. À noter aussi la présence d'un gîte, très bien fréquenté.

L'idée développée depuis quelques années déjà est la création d'un village troglodytique dédié à l'artisanat d'art. En ce sens, la Mairie a déjà restauré et loué deux troglodytes. La dynamique ainsi enclenchée attire d'autres professionnels en quête de locaux à la fois fonctionnels, atypiques, accessibles, bon marché (bail précaire à loyer modéré) et bien situés (cœur du bassin du Sud Oise à proximité de Paris).

Les élus ont retenu 2 candidatures très intéressantes : une mosaïste et une peintre-sculptrice. Elles présentent le double avantage de bien connaître les artistes en place et de proposer des activités variées. Elles ont déjà donné leur accord écrit pour emménager dans la troglodyte à aménager.

Parallèlement, les vignerons de Gouvieux installés dans une des troglodytes municipales, requièrent de la place supplémentaire pour développer leur activité, à savoir la production d'un vin local désormais réputé : vin blanc sec et vin pétillant (blanc et rosé) appelé "Perle de Gouvieux", qui alimente la renommée de la commune (distribution à titre gratuit à l'occasion de diverses manifestations).

Or, la maisonnette rustique attachée à leur troglodyte, récemment restaurée en façade, reste à rénover en intérieur. L'idée est d'y installer un local sur deux étages (rez-de-chaussée +1) dans lequel les bénévoles de l'association pourront se réunir à leur convenance et y entreposer du matériel.

Partenaires sollicités ou envisagés :

- Artistes déjà en place, association des vignerons de Gouvieux
- INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) pour la sécurité
- Office de tourisme intercommunal de Chantilly pour la promotion

Plan de financement de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Renforcement de la roche Troglodyte	23 314,00 €	- *Subventions publiques :*	
Travaux d'aménagement Troglodyte	65 262,02 €	**LEADER (56 %)**	**56 008,21 €**
Travaux d'aménagement maisonnette	11 438,66 €	- Autofinancement (44 %)	44 006,47 €
TOTAL :	**100 014,68 €**	**TOTAL :**	**100 014,68 €**

PROJET PRÉSENTÉ EN COMITÉ D'AUDITION LE 7 NOVEMBRE 2018

Le Comité d'audition avait :

- recommandé d'associer la chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France au projet.
- demandé au porteur d'apporter des précisions sur les deux entreprises concernées par le projet (présentation sommaire, derniers bilan et compte de résultats, projets de développement éventuels…)
- demandé au porteur de renforcer la visibilité du village troglodytique par un plan de communication ambitieux, incluant des partenaires externes (Oise Tourisme, offices de tourisme, organisations professionnelles, médias locaux…)

Réponses données par le porteur de projet aux demandes du Comité d'audition :

- Mme GUICHARD (Présidente de la commission des métiers d'art de la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France) sera associée à l'organisation des journées européennes des métiers d'art (5-7 avril) et à celle d'une fête artisanale envisagée le 30 juin (appelée à être récurrente).
- La commune a fourni des présentations et bilans d'activités des deux artistes retenues.
- La commune s'engage à communiquer sur le village artisanal par tous les moyens en sa possession : courriers à la population, magazine, infolettre, Facebook, affichage, invitations, partenariats, signalétique… Les visuels seront systématiquement transmis aux offices de tourisme.

  Une communication de plus grande ampleur est prévue, cependant la mairie attend pour cela que les artistes s'installent et s'organisent. Une association regroupant l'ensemble des artistes est en cours de constitution. Une fois cette 1ère étape d'ancrage des artistes et de structuration du village franchie, la mairie fera le nécessaire pour développer les partenariats afin de déployer l'action par-delà les frontières communales.

Patricia LEMORT
Sculptrice
Décors peints - Trompe l'oeil - Fresques murales
Restauration décors et sculptures

ENTREPRISE INDIVIDUELLE CREES EN 1999
Inscrite à La Maison des artistes

BILANS

	2016	2017	2018
Chiffre d'Affaires	28860 €	38069 €	37524 € (facturé)

Evènement :
Sculpture : Exposition de sculptures au Château Conti ou j'ai eu le 1er prix de la Municipalité et achat par le Maire de L'isle Adam de la sculpture primée.

PREVISIONNEL 2019

(devis signés) Chiffre d'affaires 43 380 €

(Clients Enedis/SE60, Mairie Levallois Perret, Mairie L'Isle Adam)

Résidence d'artistes
Avec la Communauté de Communes du Pays de Bray se déroulant sur toute l'anné 2019.

Evènement important avec un groupe de 6 artistes, et réalisation personnelle de 4 sculptures de grands formats.

Budget Drac accordé 24 490 €

Total prévisionnel 2019 **67870 €**

13A rue de la mairie - 60650 LHERAULE Tél. 06 87 35 04 99
Maison des Artistes L254332 – Siret 421 956 020 00026
site internet : www.matieresadecors.com e-mail : patricialemort@club-internet.fr

Patricia LEMORT
Sculptrice
Décors peints - Trompe l'oeil - Fresques murales
Restauration décors et sculptures

Je suis en relation avec des journalistes locaux qui me suivent et que je contacte lorsque j'ai réalisés des décors peints sur transformateurs en lien avec Enedis/SE60, ou pour des Collectivités Locales.
(ci joint quelques articles)

Communication : réseau personnel. Information par le biais d'envoi de mails, facebook

DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE DES TROGLODYTES :

Dans le cadre de la résidence d'artistes, lors de la création des sculptures, des visites d'ateliers sont inclus dans le projet pour un public diversifié : adultes, scolaires, avec ateliers en lien avec la sculpture.

Les ateliers troglodytes pourront alors bénéficier de la communication réalisée pour ce projet.
Pour information, Maya Reich fait partie du projet et recevra également du public dans le même cadre.

Lieu (show room) permettant de présenter le travail réalisé, ouverture de l'atelier lors des évènements nationaux, régionaux et locaux.

Création d'ateliers en trompe l'oeil et sculptures.

Création d'un évènement annuel (à déterminer) des Ateliers Troglodytes.

13A rue de la mairie - 60650 LHERAULE Tél. 06 87 35 04 99
Maison des Artistes L254332 – Siret 421 956 020 00026
site internet : www.matieresadecors.com e-mail : patricialemort@club-internet.fr

…de jaune les bordures de

…montiers la rentrée va se
…couleur pour le plaisir
…ants… et des parents.

…1 h.

…h 30.

…h 30.
…rganise la fête de la Rosière
…place de Verdun concours
…imation par les Colombes
…t mini récital de France Gall,
…t avec orchestre. Dimanche
…l'étang corso fleuri suivi du
…ir de 20 h bal de la Rosière
…ur place.

…tembre au complexe sportif
10 h à 18 h.
…1 h inauguration par Patrick
…de la voiture miniature.
…nents lundi 10 septembre à
…nnes intéressées peuvent se
… Gaudefroy 06 16 26 57 03.

…ur

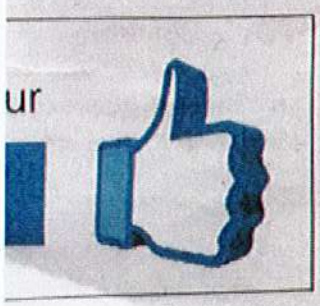

…d'école élémentaire de cette année.

3 semaines, un mini-camp était proposé aux 6-11 ans sur 5 jours.

…à une journée prévention avec l'intervention de la gendarme-

…afin de préparer la rentrée dans la joie et la bonne humeur.

SAINT-AUBIN-EN-BRAY

MULTI-ACCUEIL. La nouvelle fresque du centre se voit de loin

Ils n'ont qu'entre 3 mois et 3 ans. Les enfants du Multi-accueil se remarquent désormais depuis la route nationale.

Patricia Lemort est venue mettre en valeur la structure qui les accueille. Elle l'a décorée d'une gigantesque fresque représentant l'évolution de l'enfant de 0 à 5 ans en train de jouer, entouré d'animaux. **« C'était une demande de la Communauté de Communes et de Nadège Lefebvre, encore présidente à cette époque »** a déclaré Patricia, peintre en décoration et sculptrice de Lhéraule. Cette idée de décoration a été ensuite soutenue par le nouveau président de la CCPB Alain Levasseur. Pour la réalisation de l'œuvre, Patricia Lemort a été aidé de Patricia Neveu, une graphiste illustratrice d'Elbeuf-en-Bray.

Cette fresque est certainement la plus importante dans le pays de Bray.

Elle se regarde sur une surface de 90m² avec des personnages géants dont le plus grand atteint les 3,20m de hauteur. **« J'ai souhaité qu'elle se voit de la nationale et en même temps que chacun laisse parler son imagination en la regardant »** ajoute l'artiste.

Les passagers et voyageurs de la RN31 qui ne remarquaient même pas cette structure sans vie extérieure devineront désormais que derrière ces murs souriants des bambins vivent le début de leur socialisation. Et que c'est agréable pour les parents d'amener son enfant dans un décor tendre et doux.

Patricia Lemort à droite la décoratrice, Patricia Neveu la graphiste donne vie aux murs du multi-accueil.

La fresque s'admire depuis la route nationale.

ATELIER MOZAIKTOONE

Toone Nicol
Mosaiste décoratrice
Art Funéraire
www.mozaiktoone.com

Atelier MozaikToone crée en 2003
Inscrite à la Maison des Artistes

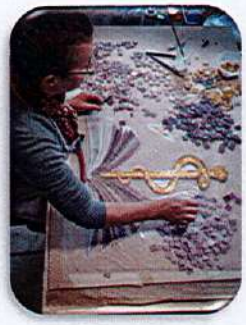

Mosaïste, mon métier, définition

Création de décor mosaïque sur commande
Stage et cours de mosaïque pour tout public dans mon atelier.
Projet mosaïque dans les écoles (réalisation de fresques avec les élèves)
Sculptures animalières
Stage à la Maison de la Pierre St Maximin (pendant les vacances scolaires)

Depuis quelques années je développe l 'art funéraire. (Des mosaïques pour orner les pierres tombales à La demande des particuliers). C'est un domaine en plein essor.
Article dans le parisien …reportage FR3 régionale et VonewsTV

http://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/val-d-oise-avec-ses-mosaiques-elle-fait-entrer-la-couleur-au-cimetiere- 31-10-2018-7932414.php - xtor=AD-1481423552 lien article du parisien

https://www.facebook.com/vonews.votv/videos/2152490061678733/ Lien reportage VonewsTV

https://www.youtube.com/watch?v=R886hWJW_ys Lien reportage FR3 Paris Ile de France

Bilan

Déclarations sur le revenu 2016 :10 208€ 2017 :13 011€ 2018 :14 500
Prévisionnel 2019 :23 500€

Développement des ateliers dans un village troglodytique

Un attrait touristique
Village d'Artisans d'Art à Gouvieux
Valoriser et préserver la création artisanale et le patrimoine
Communiquer, faire connaître au public ce village, nos ateliers, notre travail.
Communiquer sur les réseaux sociaux, la presse locale, régionale.
Participation des journées européennes des métiers d'art et des journées du patrimoine.
Inviter les écoles à découvrir nos métiers

Journées portes ouvertes de nos ateliers
Organiser des rencontres avec d'autres artisans d'art
Organiser des expos

Un Atelier troglodytique de 50 m2 pour chaque artisan permet plus d'activité, plus de possibilité de croissance économique .
Quatre artisans(artistes) à Gouvieux, Maitre verrier, céramiste, peintre fresquiste et mosaïste réunis dans Un même périmètre favorise l'entraide, le dynamisme et les projets à caractère artistique

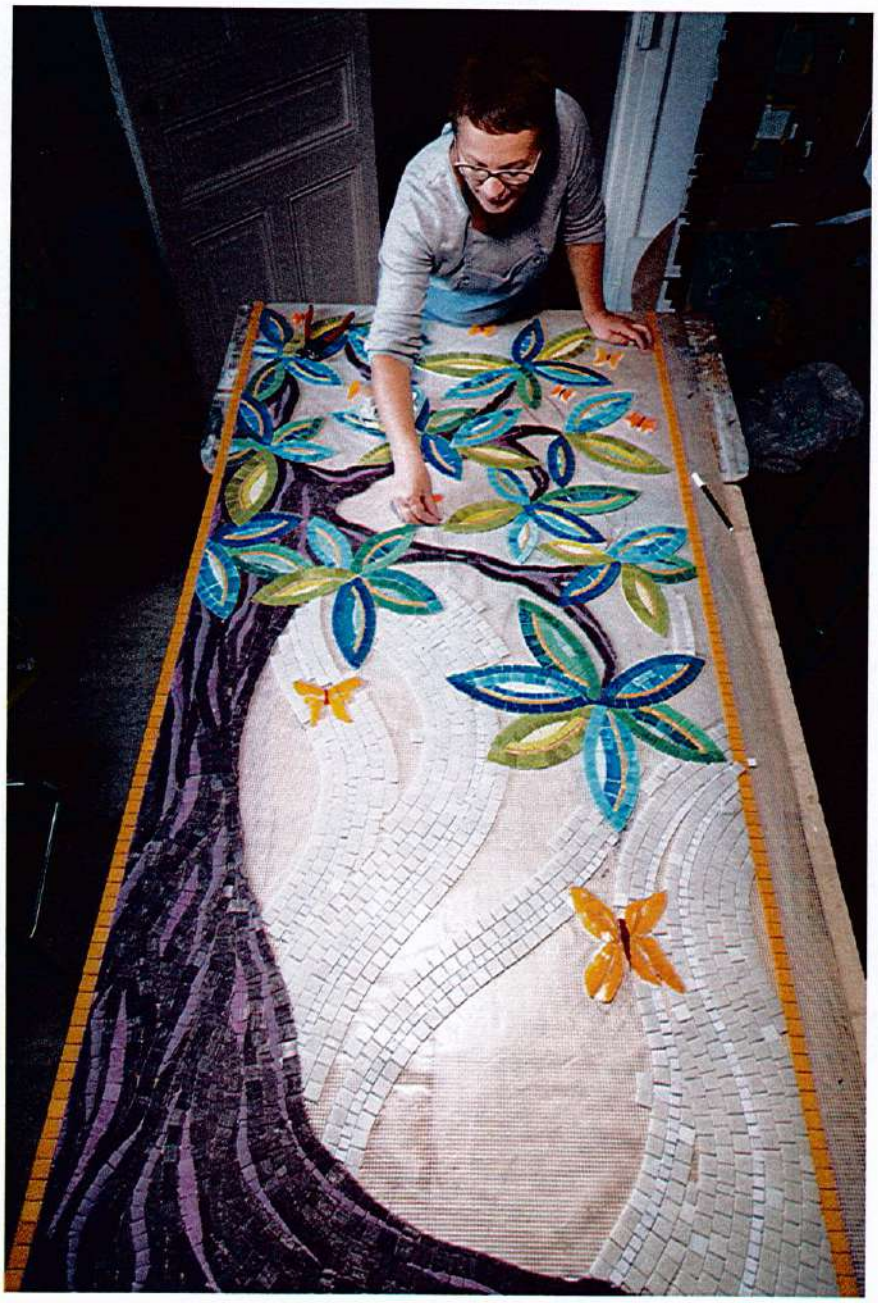

Un exemple de village troglodytique avec artisans d'art ….le village de Turquant

TURQUANT
VILLES ET VILLAGES

Entre Loire et coteau, Turquant accueille des artisans et une boutique métiers d'art dans un site troglodytique unique et remarquable. Les visiteurs pourront découvrir le village "né du tuffeau" en empruntant le sentier d'interprétation et poursuivre leur ballade au coeur de Turquant où les viticulteurs les accueilleront avec plaisir dans la fraîcheur des caves troglodytes. A savoir : possibilité d'hébergement et restauration sur place.

Atelier Mozaiktoone - Nicol Toone - 10 rue Louis et Alphonse Roussel 95260 Beaumont sur Oise -Tel : 0603226319 - mosaiquetoone@hotmail.fr
N° de Siret 443 526 215 00027- Code APE : 923A -

Parc naturel régional Oise - Pays de France

Avec le soutien de :

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Nom :

Date : 20/03/2019

Intitulé du projet	Rénovation du village troglodytique pour le développement d'activités artisanales
Porteur	Commune de Gouvieux

Fiche-action : ☒ *1 (patrimoine)* ☐ *2 (tourisme vert)* ☐ *3 (hébergement)* ☐ *4 (commerce)* ☐ *5 (circuits courts)* ☐ *6 (coopération)*

N°	Critères généraux	Note
1	**Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ?** (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est **éliminatoire**.)	1 / **1**
2	**Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR** / Evaluées selon les critères suivants : • Projet touristique (sauf hébergement) : - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) • Autre projet : - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point)	1 /1 1 /1 1 /1 0,5 /1 = 3,5 / **4**
3	**Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage…)** Evalué selon les critères suivants : - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est **éliminatoire**.	2 / **2**
4	**Innovation** / Evaluée selon les critères suivants : - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	2 / **2**
5	**Localisation et portée géographique :** - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà)	2 / **2**
6	**Partenariats et bénéficiaires :** - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public…)	1 / **2**
7	**Viabilité économique et qualité technique du projet** Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est **éliminatoire**.	1 / **3**

Sous-total : 12,5 **/16**

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 0 **/2**

Critères spécifiques à la fiche-action */ Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.*		**Note**
✓ Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude…) (3 points / **0 éliminatoire**) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs…) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	3 /3 2 /2 1 /1,5 1 /1,5 non noté /2 = 7 /~~10~~ 8
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF… B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun…), signalisation et jalonnement E - Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2 /2 /2 /2 /2 = **/10**
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation…) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) **Bonus (6 pts max.)** : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers **(+ 4 pts)**, projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap **(+ 2 pts / label)**	/2 /2 /2 /4 = **/10** + **/6**
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte…) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement…) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques…) **Bonus** : intégration architecturale de la devanture **(+ 2 points)**	/2 /2 /2 /2 /2 = **/10** + **/2**
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE…) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement…) **Bonus** : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales **(+ 4 pts)**, projet porté par un agriculteur (ou un groupement) **(+ 2 pts)**	/4 /2 /2 /2 = **/10** + **/6**

Note de base : 19,5/24 = 21/*26*

Bonus : + 0

NOTE FINALE : 21/*26*

☒ **Note supérieure ou égale à 20 :** Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 100 % du maximum applicable.

☐ **Note supérieure ou égale à 16 et inférieure à 20 :** Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 75 % du maximum applicable.

☐ **Note supérieure ou égale à 13 et inférieure à 16 :** Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 50 % du maximum applicable.

☐ **Note inférieure à 13 :** Le projet est refusé.

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- *du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;*
- *du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;*
- *du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;*
- *du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;*
- *du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.*

Parc naturel régional Oise - Pays de France

Avec le soutien de :

Le GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France est cofinancé par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales.

PROGRAMME LEADER

Consommation des enveloppes au 20 mars 2019

- Fiche-action 1 : **Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager**

27 877,76 €

38 % de l'enveloppe est fléchée — 44 % avec le dossier de l'office du tourisme de Chantilly

  - *Commune de Gouvieux / Village troglodytique : 56 008,21 €*
    Dossier complet, programmation prévue le 25/02/2019
  - *Commune de Raray / Exposition : 13 543,48 €*
    Dossier complet, programmation prévue le 25/02/2019
  - *Communauté de communes de l'Aire Cantilienne / Marketing touristique : 92 800 €*
    Dossier incomplet, projet en cours de montage
  - *Office de tourisme de Chantilly / Parcours réalité virtuelle : 27 877,76 €*
    Dossier présenté en comité d'audition le 20/03/2019

- Fiche-action 2 : **Développer les itinéraires et activités de découverte**

16 240,26 €

8 % de l'enveloppe est fléchée

  - *SAS BOB-E-BIKE : 16 240,66 €*
    Dossier programmé le 28/01/2019

- Fiche-action 3 : **Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural**

32 % de l'enveloppe est fléchée

  - *SAS Cabanes des Grands Chênes : 75 000 €*
    Dossier programmé le 28/01/2019

- Fiche-action 4 : **Conforter une offre de services de proximité en milieu rural**

0 % de l'enveloppe est fléchée, 14 % avec les 2 dossiers à Mareil-en-France

  - *Commune de Mareil-en-France : 14 000 €*
  - *Mme Valérie MOLARD : 3 960 €*
    Dossiers présentés en comité d'audition le 20/03/2019

- Fiche-action 5 : **Favoriser les circuits courts agricoles**

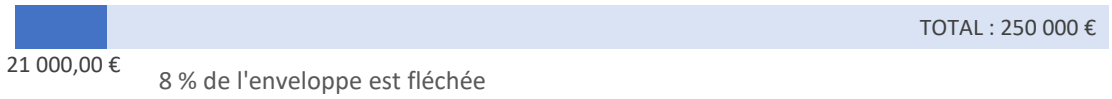

  - *Mme Juliette DE LOMBARDON / maraîchage : 21 000 €*
    Dossier incomplet, projet en cours de montage

- Fiche-action 6 : **Coopération**

  Consommation nulle. TOTAL : 40 000 €

- Fiche-action 7 : **Animation du GAL**

  26 % de l'enveloppe est fléchée

  - *Animation 2016 à 2018 du programme : 76 961,76 €*
    Dossier programmé le 15/10/2018

- Fiche-action 8 : **Evaluation du programme**

  Consommation nulle. TOTAL : 10 000 €

ENVELOPPE GLOBALE :

22 % de l'enveloppe est fléchée, 25 % en comptant les 3 nouveaux dossiers

- *3 dossiers déjà programmés*
- *2 dossiers complets, à programmer le 20/03/2019*
- *2 dossiers incomplets*
- *3 nouveaux dossiers présentés en Comité d'audition le 20/03/2019*

<u>Notes</u> :

- Rappel synthétique des étapes de la vie d'un dossier LEADER :

- Les enveloppes sont considérées comme « fléchées » après obtention d'un avis favorable du Comité d'audition. Cependant, la subvention n'est réellement engagée qu'après la programmation du dossier, le montant pouvant évoluer entretemps.

- Tous les montants présentés dans ce document sont des estimations prévisionnelles, sur la base des informations connues du GAL à la date du 19 mars 2019. Les montants de subvention réellement versés aux porteurs de projets dépendent du coût réel du projet constaté après réalisation, des cofinancements publics réellement perçus, ainsi que du travail d'instruction des dossiers réalisé par l'Autorité de gestion.